



QUEL RÔLE POUR L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DANS LE PROGRAMME
« ACTION CŒUR DE VILLE » ?



En partenariat avec

Avec le soutien de



SOMMAIRE



ÉDITO **P. 4**

SYNTHÈSE **P. 5**

PROPOS INTRODUCTIFS **P. 8**

**I. « ACTION CŒUR DE VILLE » : MAINTENIR LE RÔLE STRUCTURANT
DES VILLES MOYENNES** **P. 10**

A. LES VILLES MOYENNES : DES ESPACES FRAGILISÉS	P. 12	B. « ACTION CŒUR DE VILLE » : QUELS MOYENS AU SERVICE DES VILLES MOYENNES	P. 13
--	--------------	--	--------------

**II. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE, DE VÉRITABLES ATOUTS
POUR LES VILLES MOYENNES** **P. 16**

A. L'ESR PRÉSENT DANS 218 VILLES DU PLAN « ACTION CŒUR DE VILLE », DONT 15 QUI SONT UN SIÈGE D'UNIVERSITÉ	P. 18	B. UNE PRISE EN COMPTE INÉGALE DE L'ESR DANS LES OPÉRATIONS « ACTION CŒUR DE VILLE »	P. 24
--	--------------	---	--------------

A.1 Définir les pôles d'enseignement
supérieur de proximité (PESP) **P. 18**

A.2 État des lieux de l'ESR dans les villes
du plan « Action cœur de ville » **P. 19**

III. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EST UN ATOUT POUR REVITALISER LES VILLES MOYENNES

P. 26

A. DES ATOUTS QUI NE RELÈVENT PAS DIRECTEMENT DES OBJECTIFS DU PLAN « ACTION CŒUR DE VILLE »	P. 28	B.3 Connecter les étudiants au centre-ville	P. 38
B. DES ATOUTS QUI S'INSCRIVENT DIRECTEMENT DANS LES CINQ AXES DU PLAN « ACTION CŒUR DE VILLE »	P. 29	B.4 Utiliser les bâtiments universitaires pour mettre en valeur le patrimoine local et innover	P. 40
B.1 Miser sur le logement étudiant pour développer l'attractivité du centre-ville	P. 29	B.5 Mutualiser les équipements universitaires et développer l'offre culturelle et de loisirs	P. 45
B.2 Développer l'économie locale en s'appuyant sur l'enseignement supérieur et la recherche	P. 32	B.6 Projets complémentaires	P. 49

GLOSSAIRE

P. 52

ANNEXES

P. 54

ANNEXE 1 : LISTE DES 222 VILLES CONCERNÉES PAR LE PLAN « ACTION CŒUR DE VILLE »	P. 54	ANNEXE 3 : EFFECTIFS ÉTUDIANTS DANS LES VILLES ACV	P. 62
ANNEXE 2 : NOTE MÉTHODOLOGIQUE	P. 59	ANNEXE 4 : EFFECTIFS ÉTUDIANTS DANS LES MÉTROPOLIS	P. 73

Le programme « Action cœur de ville » a été lancé par le Premier ministre en décembre 2017. Ce programme concerne 222 villes et agglomérations petites et moyennes sur tout le territoire national.

Ce programme traduit la volonté affichée par l'État et trois grands opérateurs nationaux (Action logement, Agence nationale de l'habitat, Banque des territoires) de se mettre au service des centralités urbaines de notre pays. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les contrats qui seront passés entre l'État et les collectivités pour redynamiser les centres-villes doivent couvrir cinq « axes » : l'habitat, le développement économique et commercial, la mobilité et l'accessibilité, l'espace public, l'équipement. Aucune mention n'est spécifiquement faite de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Associations d'élus et de territoires, en partenariat avec la Conférence des présidents d'université et soutenus par la Banque des territoires, travaillons collectivement pour mettre en valeur et rappeler à tous l'importance des liens entre les territoires et l'enseignement supérieur et la recherche.

Aussi, dans le cadre de cette politique contractuelle qui veut donner une attractivité nouvelle aux centres des villes petites et moyennes et aux villes elles-mêmes, au service de leur bassin de vie, nous avons la conviction profonde qu'il faut intégrer, dans chacun des axes contractuels rappelés ci-dessus ou dans un axe spécifique additionnel, les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est tout l'intérêt de ce rapport. Celui de mesurer l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires « Action cœur de ville » et de donner à voir comment l'enseignement supérieur et la recherche peuvent être un puissant levier pour redonner de la vitalité à nos villes et à nos territoires.

L'annonce très récente par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la création des « campus connectés », à la rentrée 2019, est un signe favorable qui nous donne bon espoir d'être entendus sur le fond comme sur la forme : pour atteindre tous ces objectifs au service de la nation, l'enseignement supérieur et la recherche doivent irriguer tous nos territoires.



Caroline Cayeux
Présidente de
Villes de France



Jean-Luc Moudenc
Président de
France urbaine



Jean-Luc Rigaut
Président de l'Assemblée
des Communautés
de France (AdCF)



Jean Rottner
Président de la Fédération
nationale des agences
d'urbanisme (FNAU)



Gilles Roussel
Président de la Conférence
des présidents d'université (CPU)



Olivier Sichel
Directeur de la Banque
des territoires



Catherine Vautrin
Présidente de l'Association
des villes universitaires
de France (AVUF)

Lancé en décembre 2017, le programme « Action cœur de ville » (ACV) vise à redynamiser les cœurs de 222 villes moyennes, réparties sur l'ensemble du territoire français. Ainsi, 5 milliards d'euros sont mobilisés pour répondre à des enjeux d'habitat, de développement économique, de transports, de mise en valeur du patrimoine local ou encore d'accès aux équipements.

Dans ce contexte, le réseau des associations pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)¹ s'est étonné de l'absence de l'enseignement supérieur parmi les axes devant être investis pour revitaliser les centres-villes, dans le cadre des opérations ACV.

Depuis les années 2000 et la loi Fioraso, les dynamiques en place favorisent les regroupements et la concentration des établissements d'ESR. Pourtant les pôles d'enseignement supérieur de proximité offrent de nombreux atouts pour les étudiants et les territoires sur lesquels les conventions-cadres ACV pourraient s'appuyer.

En effet, sur les 222 villes ACV, 218 proposent des formations post-bac. En cumulé, leurs aires urbaines accueillent près de 410 000 étudiants, soit 16 % des étudiants nationaux. Même si 42 % d'entre elles ont moins de 500 étudiants, 22 % en ont plus de 2 000 (10 % plus de 5 000). Quant aux étudiants de la ville-centre, ils représentent plus de 5 % de la population de celle-ci. Le nombre d'étudiants dans les villes ACV n'est donc pas à négliger, au vu de leur poids en valeur absolue comme en valeur relative en rapport à la population.

Les principales formations implantées dans les villes ACV sont des formations universitaires, des formations de techniciens supérieurs (BTS), des écoles paramédicales et sociales, des écoles d'ingénieurs, des écoles du professorat et de l'éducation, et des classes préparatoires aux grandes écoles. Il ressort que les formations de techniciens supérieurs et les écoles paramédicales et sociales sont deux fois plus présentes dans les villes ACV que dans le reste du territoire. Parmi les 218 concernées par l'ESR, 15 d'entre elles sont un siège d'université et 109 sont des sites secondaires d'université.

Les collectivités du « bloc local » (villes et intercommunalités) se sont pour leur part impliquées en versant chaque année, entre 2015 et 2017, autour de 350 millions d'euros pour l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la recherche.

Les pôles d'enseignement supérieur de proximité (PESP) permettent à de nombreux jeunes d'accéder à des formations post-bac, ce qui, pour des raisons financières liées aux coûts à prendre en charge en cas d'éloignement du domicile parental, n'aurait pas été possible si ces pôles ne proposaient pas une offre de qualité et de proximité. En effet, les formations les plus représentées dans les PESP sont celles qui attirent le plus de boursiers. Les taux de réussite aux examens sont plus élevés dans les PESP que dans les grands centres métropolitains, ce qui constitue une forme d'efficacité pour l'usage des ressources publiques.

À ces constats s'ajoutent les effets induits manifestes de ces PESP sur les territoires qui les accueillent : un dynamisme démographique, social et économique, une animation urbaine, élément d'identité, clé de compétitivité et d'attractivité pour le territoire.

En se rapportant à chacun des cinq axes devant être abordés et alimentés par les conventions-cadres ACV, l'ESR a un rôle à jouer et, pour chaque axe, c'est par différentes entrées que l'ESR peut être valorisé.

Pour l'axe relatif à l'**habitat**, une partie des financements destinés à rendre l'habitat attractif pourrait être destinée au logement étudiant. Construire une offre de logements dédiés aux étudiants (et éventuellement aux personnels enseignants ou non des établissements d'ESR) en centre-ville peut permettre de revaloriser un bâti souvent ancien et abîmé dans des quartiers parfois paupérisés. Les cycles de présence des étudiants obligent à innover dans

1. Ce réseau informel (dit aussi « bloc local-ESR ») est constitué de quatre associations de collectivités locales (Assemblée des communautés de France, France urbaine, Villes de France, Association des villes universitaires de France) et de la Fédération nationale des agences d'urbanisme. Ce « collectif » mène des travaux sur les enjeux de l'ESR dans les territoires, en partenariat avec la Conférence des présidents d'université et avec le soutien de la Banque des territoires.

les modes d'occupation des logements. Ils offrent ainsi des possibilités de mixité sociale ou générationnelle qui sont intéressantes. Les dispositifs d'accueil des étudiants en centre-ville sont essentiels pour les villes moyennes, car ils participent à leur développement et à leur attractivité.

L'ESR peut aussi être mobilisé dans la transition énergétique, en développant des prototypes innovants en matière de développement durable. L'agglomération cadurcienne s'appuie ainsi sur les acteurs de l'ESR pour mener des études et des travaux d'éco-restauration sur du bâti ancien. Enfin, le logement étudiant peut être envisagé comme un moyen de tester de nouveaux modes d'habiter. Par exemple, les « Kolocations à Projets Solidaires » (KAP'S) développées par l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) donnent accès à un logement à loyer réduit à des jeunes désireux de vivre en colocation, sous réserve qu'ils s'engagent auprès des habitants des quartiers populaires. Les partenaires d'ACV, en particulier l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et Action logement, devraient travailler à construire des outils innovants pour soutenir la présence du logement étudiant dans les cœurs de ville.

L'axe relatif au **développement économique** gagnerait à s'appuyer sur l'ESR. Tout d'abord, les laboratoires de recherche abrités par certains PESP permettent de travailler sur des thématiques liées à l'économie du territoire et, ainsi, d'inscrire celui-ci dans les dynamiques de l'économie, de la connaissance et de l'innovation. Dans ce contexte, par exemple, Saint-Nazaire va mettre en place un campus numérique qui accueillera entre autres une école d'ingénieurs, un incubateur ou encore un FabLab.

Ensuite, grâce aux compétences et aux savoir-faire locaux, des pôles de compétences peuvent être créés dans les villes ACV. Il est donc nécessaire de renforcer les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et les PME ou PMI de proximité. L'enjeu consiste à ancrer les étudiants dans le territoire. Le dispositif des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE), favorisant le passage à l'acte des étudiants ou des jeunes diplômés désirant entreprendre, est un dispositif pouvant être mobilisé à cette fin.

Bien que le rôle que peut jouer l'ESR à travers l'axe des **transports** pour revitaliser un centre-ville soit sans doute moins « évident » comparé aux questions de l'habitat ou du développement économique, quelques points doivent cependant être mis en avant. La problématique des transports soulève des enjeux économiques et commerciaux ; l'attractivité d'une ville étant corrélée à son accessibilité. Il est donc nécessaire de faciliter les liaisons entre campus et centre-ville, et de penser les transports nocturnes pour permettre aux étudiants de regagner leur domicile s'ils souhaitent sortir en ville, en soirée. De même, il existe des enjeux lourds sur l'usage de la voiture ou l'intermodalité à organiser autour des gares, des enjeux traditionnels auxquels les étudiants donnent une coloration spécifique (périodes de l'année, heures de la journée où se concentrent les enjeux, fréquentation spécifique de certains lieux, modes de mobilité particuliers...).

S'agissant de l'axe de la **mise en valeur du patrimoine** local, une partie des villes ACV disposent d'anciennes friches industrielles ou d'édifices remarquables sans usage. Il peut donc être envisagé d'installer des unités d'ESR dans ces lieux, afin de les réhabiliter, qu'il s'agisse du déménagement d'unités existantes ou de l'installation de nouvelles unités. À Roanne, un des campus a été implanté dans une ancienne caserne militaire dont les locaux sont en cours de réorganisation et où de nouveaux équipements vont être implantés. Le patrimoine du campus pourra aussi jouer un rôle de vitrine pour le territoire comme à Besançon où l'ancien hôpital Saint-Jacques, objet d'un programme de reconversion, va accueillir une médiathèque destinée au grand public et une bibliothèque universitaire – une première en France.



Enfin, l'axe visant à **mutualiser les équipements** peut à l'évidence s'appuyer sur l'ESR. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, les équipements directs et indirects liés à la présence d'un établissement d'ESR peuvent être mutualisés comme c'est le cas, par exemple, à Roanne où le restaurant universitaire est partagé avec le personnel hospitalier.

Au-delà des cinq axes obligatoirement abordés par les conventions ACV, d'autres points peuvent être retenus, afin de s'assurer la « bonne » valorisation de l'ESR dans l'objectif de redynamisation des centres-villes.

Il s'agit en premier lieu de mettre en place un écosystème local regroupant les collectivités territoriales, les acteurs de l'ESR et le tissu économique local, afin de travailler collectivement, comme a pu le faire Besançon.

En second lieu, disposer d'une présence étudiante sur son territoire n'est pas suffisant pour créer une dynamique locale. La présence étudiante doit être animée pour générer de l'activité. Par exemple, à Valence, une « maison des étudiants » permettant d'accéder aux associations et aux services universitaires a vu le jour. Dans un esprit similaire, l'AFEV aide à lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires des villes, en mettant en contact étudiants bénévoles et jeunes en fragilité dans leur parcours.

Au vu de l'ensemble des arguments présentés ci-dessus, et développés et illustrés dans le corps du présent rapport, l'ESR doit donc être envisagé comme un levier de redynamisation des villes moyennes.

Les associations du « bloc local-ESR » attendent des opérations ACV qu'elles redonnent à l'ESR toute son importance dans les territoires. Elles insistent sur la nécessité de développer l'ESR dans les villes moyennes pour des raisons d'efficacité de la dépense publique, de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire. Un nouveau paradigme doit s'imposer, qui associe territoire et excellence. Pour finir, les contrats ACV ont un rôle à jouer dans ce renforcement organique des liens entre les collectivités et les établissements d'ESR. À ce titre, les associations du « bloc local-ESR » proposent que **les responsables décisionnaires des établissements d'enseignement supérieur d'un territoire donné (antennes universitaires, écoles...) soient systématiquement associés aux concertations et aux réflexions organisées dans le cadre de la finalisation des contrats « Action cœur de ville ».**

À partir des années 1980, pour faire face à l'augmentation des effectifs étudiants, pour répondre à la volonté de certaines collectivités territoriales (après les grandes vagues de transfert de compétences des années 1982-1986) et surtout pour assurer, comme le voulait l'État, une présence équilibrée de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire, de nombreux pôles d'enseignement supérieur ont été implantés dans les villes moyennes.

Cette orientation politique a été confirmée et renforcée par les orientations du plan « Université 2000 », lancé dans les années 1990-1995.

Cependant, depuis le milieu des années 2010, la loi Fioraso incite au regroupement et à la coordination de l'offre d'enseignement supérieur sur un territoire. Par ailleurs, le programme d'investissements d'avenir (PIA) concentre son soutien à la mise en visibilité internationale de l'excellence de l'ESR avec les Labex, Idex et I-Site. La mise en tension progressive de ces deux objectifs débouche « naturellement » sur une tendance à la concentration de l'offre d'ESRI sur une dizaine de pôles métropolitains.

Pourtant, les pôles d'enseignement supérieur de proximité (PESP) offrent de nombreux atouts pour les universités, les territoires et les étudiants². L'insertion professionnelle et le taux de réussite des étudiants des PESP sont supérieurs à ceux des universités des métropoles. La loi Orientation et réussite des étudiants, en 2018, vient confirmer ce rôle des pôles de proximité, indispensables pour faire face à l'accroissement des effectifs, mais surtout à l'organisation d'un accompagnement renforcé des étudiants, dès le début de leur entrée dans le système universitaire. En outre, le lien entre les acteurs socioéconomiques du territoire d'accueil et les établissements d'enseignement supérieur est plus intense dans les villes moyennes. Ainsi, les PESP sont un élément fort de la compétitivité des territoires, y compris des villes petites et moyennes, que ce soit, notamment, par la montée en compétence des habitants (actifs et inactifs) ou la mobilisation de l'expertise-recherche des universités dans la construction des stratégies des collectivités territoriales.

Élément clé de l'attractivité des territoires, l'enseignement supérieur dans les villes moyennes doit être envisagé comme un levier essentiel de leur redynamisation.

Or, la dégradation, le délaissement, la perte de vitalité des centres-villes des petites et moyennes villes est net depuis plus de 20 ans (perte de population, vieillissement et paupérisation des habitants, fermeture des commerces, baisse de qualité de l'offre commerciale, problèmes de circulation, fermeture ou déménagement en périphérie des services publics...). Une évolution défavorable qui s'est brutalement accélérée depuis une dizaine d'années. Lancé en décembre 2017, le programme « Action cœur de ville » (ACV) vise à redynamiser 222 centres-villes répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. L'État et ses « opérateurs » (ANAH, Caisse des dépôts, Action logement) consacreront 5 milliards d'euros sur une période de cinq ans à l'amélioration de l'habitat, au développement économique, aux transports, au patrimoine ou encore aux équipements publics des villes ayant signé la convention de revitalisation.

Dans ce contexte, le réseau des associations de collectivités pour l'enseignement supérieur et la recherche (groupe « bloc local-ESR »)³ s'est étonné que le programme ACV n'ait pas fait de l'enseignement supérieur un axe à part entière des actions à mener pour reconquérir les cœurs de ville. Certes, les actions qui relèvent de l'enseignement supérieur peuvent, en général, « émarger » au titre de l'un des cinq axes prévus (par exemple, le logement étudiant relèvera de l'axe 1 traitant de l'habitat) et il est possible, selon le Guide du programme « Action cœur de ville », rédigé en avril 2018 par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le ministère de la Cohésion des territoires, de créer un axe supplémentaire. Cependant, pour le « bloc local-ESR », il s'agit de saisir l'occasion des contrats ACV :

2. Colloque organisé à Saint-Brieuc par l'Association des villes universitaires de France (AVUF) et par Villes de France du 14 au 15 septembre 2017, sur le thème « La proximité... facteur d'excellence ? ».

3. Ce réseau informel regroupe les associations suivantes : l'Association des villes universitaires de France (AVUF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), France urbaine, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et Villes de France. Il travaille, en partenariat avec la Conférence des présidents d'université (CPU) et avec le soutien de la Banque des territoires, sur les enjeux multiples de la présence de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires.



- pour redonner à voir à tous l'importance de l'ESR dans les territoires ;
- pour rappeler à l'État et aussi aux régions et aux métropoles universitaires la nécessité de soutenir le maintien et le développement de l'ESR dans les territoires pour des raisons d'efficacité de la dépense publique, de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire ;
- pour renforcer les liens entre territoires et établissements d'ESR : la familiarité et la proximité entre les collectivités locales et « leurs » établissements d'ESR est un facteur de développement réciproque.

L'objet de ce rapport est de répondre aux trois objectifs présentés ci-dessus. Pour ce faire, il comporte trois parties :

- une première partie qui présente ce qu'est le contrat ACV ;
- une deuxième partie qui donne une mesure de l'importance de l'ESR dans les villes signataires d'ACV ;
- une troisième partie qui montre comment l'ESR peut être un élément de contenu fort du contrat ACV (à travers les cinq axes retenus).

AVERTISSEMENT

Ce rapport ne constitue en aucune manière une position individuelle ou collective des associations d'élus susmentionnées sur le contrat ACV, ni sur sa méthode ni sur ses fins.





PARTIE I

« ACTION CŒUR DE VILLE » : MAINTENIR LE RÔLE STRUCTURANT DES VILLES MOYENNES



« ACTION CŒUR DE VILLE » : MAINTENIR LE RÔLE STRUCTURANT DES VILLES MOYENNES

A. Les villes moyennes : des espaces fragilisés

Villes préfectorales ou sous-préfectorales fortement investies par les services de l'État, les villes moyennes ont structuré le territoire national en accueillant l'essentiel des populations marquées par l'exode rural. Les politiques d'aménagement du territoire ont confirmé ou donné à ces espaces des fonctions commerciales, administratives et parfois industrielles, afin d'en faire des villes capables d'un développement économique et social équilibré⁴.

Définies par le CGET comme des unités urbaines de plus de 20 000 habitants, de type « grand pôle urbain » et non incluses dans une des 22 aires urbaines englobant les métropoles institutionnelles, les villes moyennes accueillent 15,6 millions d'habitants en 2013, soit plus de 20 % de la population⁵. Aujourd'hui, les villes moyennes ont conservé des fonctions de centralité évidentes, en regroupant environ un quart des emplois et des lycées, plus d'un quart des effectifs étudiants et un tiers des établissements de santé, et en assurant l'accès à des équipements de gamme intermédiaire dans une proximité relative. Le commerce, les transports, l'administration publique, les services, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont donc les principaux secteurs d'activité des villes moyennes. Il faut noter que dans un grand nombre de villes moyennes, la part des établissements industriels dépasse la moyenne nationale, renforçant la spécialisation sectorielle de ces territoires. Ainsi, en maillant l'ensemble de la France métropolitaine, les villes moyennes participent à la cohésion du pays.

Néanmoins, la dynamique de ces pôles urbains de « l'espace non métropolisé »⁶ tend à se différencier selon leur histoire, leur localisation, le nombre d'habitants ou encore leurs spécificités économiques. En effet, depuis une vingtaine d'années, le phénomène de mondialisation, couplé à celui de la métropolisation, a fragilisé les villes moyennes affectées par des délocalisations ou des fermetures de services publics comme privés. Même s'il existe une grande diversité de situations locales et des trajectoires contrastées, même s'il faut souvent faire la différence entre les évolutions de la périphérie et celles de la ville-centre proprement dite, nombreuses sont les villes petites et moyennes concernées par un repli démographique et une déprise économique⁷.

Dans plus d'un tiers des villes moyennes, la part des retraités dépasse 30 % de la population. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures y est quant à elle plus faible (6,2 % contre 9 % en moyenne nationale)⁸. Pour trois quarts des villes moyennes, le chômage dépasse la moyenne nationale. Il en est de même pour le taux de pauvreté, qui s'élevait à 17,8 % pour ces villes contre 14,5 % pour la moyenne nationale, en 2013. Enfin, les jeunes sont moins diplômés et moins insérés⁹. Au vu de ces différents constats, les politiques publiques doivent prendre en considération ces enjeux.

Annoncé le 17 décembre 2017, à Rodez, par l'ancien ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, le plan ACV s'inscrit dans une dynamique de soutien de l'État aux villes moyennes. Succédant à l'expérimentation « Villes moyennes témoins », aux conventions « Centre-ville de demain » initiées par la Caisse des dépôts et complémentaires aux contrats de ville, ainsi qu'au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le plan ACV ancre la question des villes moyennes comme une priorité nationale et collective.

Jacques Mézard a ainsi déclaré dans un discours du 26 mars 2018, à Châtellerauld :

« J'ai la conviction que les villes moyennes sont un vecteur essentiel de développement de nos territoires. Elles concentrent 23 % de la population française et 26 % de l'emploi. Leur vitalité est indispensable car elle profite à l'ensemble de leur bassin de vie, et plus largement aux territoires urbains et périurbains environnants. Le cœur de ville, dans toute la diversité du tissu urbain français, est le creuset où se noue à la fois la vie civique, la vie économique, la vie sociale. Comme cela est fait dans le domaine de la politique de la ville avec le doublement du financement de 5 à 10 milliards d'euros, une action forte était indispensable pour les villes moyennes et leurs intercommunalités. »

4. Demazière, C., « Pourquoi et comment analyser les villes moyennes ? », *Métropolitiques*, 29 janvier 2014.

5. CGET, « Villes moyennes en France : vulnérabilités, potentiels et configurations territoriales », *En bref*, n° 45, 2017.

6. Kayser, B., « L'espace non métropolisé du territoire français », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 40, fascicule 4, 1969, pp. 371-378, p. 372.

7. Delpirou, A., « Villes moyennes », *Métropolitiques*, 4 décembre 2013.

8. CGET, *Op. cit.*

9. *Ibid.*



En conséquence, 222 villes¹⁰ réparties sur l'ensemble du territoire sont concernées par le programme ACV, se traduisant par une convention de revitalisation sur cinq ans, avec un objectif stratégique : redynamiser leur centre-ville.

Le programme connaît un véritable engouement de la part des villes concernées. La quasi-totalité des conventions-cadres sont signées dès la fin octobre 2018. Ce mouvement est le signe que beaucoup de territoires attendaient un « geste » de l'État pour décider de reprendre la situation en main. Le « cœur de ville » est un sujet éminemment politique. Pour les petites et moyennes villes qui sont l'armature de l'espace français depuis des siècles, c'est un patrimoine commun, et même identitaire, pour lequel la nécessité de la préservation n'est pas discutée, même si celle-ci accepte des aménagements.

B. « Action cœur de ville » : quels moyens au service des villes moyennes ?

Pilotées par le ministère de la Cohésion des territoires, les opérations ACV visent à mettre en œuvre les conditions nécessaires à la redynamisation des villes moyennes, grâce à un accompagnement de l'État et de ses opérateurs. Il s'agit aussi de simplifier les procédures, en accélérant la réalisation de certains projets ou en mutualisant des outils réglementaires.

Les principaux financeurs du programme ACV sont :

- **L'État**, par le biais de crédits et de dotations de droit commun tels que le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou encore les crédits de contrat de plan État-région.
- **La Caisse des dépôts** (CDC), via la Banque des territoires, mobilise 700 millions d'euros de prêts, ainsi qu'1 milliard d'euros de fonds propres :
 - 50 millions d'euros destinés au soutien de l'ingénierie ;
 - 50 millions d'euros consacrés à l'accompagnement des démarches innovantes ;
 - 200 millions d'euros pour permettre la création de sociétés foncières destinées au commerce et à l'activité économique ;
 - 700 millions d'euros investis aux côtés des acteurs privés pour favoriser les projets de développement du territoire.
- **L'Agence nationale de l'habitat** (ANAH) engage 1,2 milliard d'euros pour réhabiliter des logements et améliorer leur performance énergétique, pour rénover des immeubles privés dégradés ou insalubres, et pour créer une offre de logements favorisant la mixité sociale :
 - 140 millions d'euros dans l'aide à l'ingénierie ;
 - 1,04 milliard d'euros pour l'aide aux travaux ;
 - 20 millions d'euros dans des expérimentations.
- **Action logement** consacre 1,5 milliard d'euros sous forme de prêts et de subventions de travaux de restructuration pour que des opérateurs du logement social ou des investisseurs privés réhabilitent des logements en centre-ville, qui pourront ensuite être loués à des salariés du secteur privé.

Les opérations du programme ACV seront inscrites dans un périmètre d'intervention : le périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT). Initié par la loi du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite ELAN, le périmètre ORT comprend tout ou partie du centre-ville de la ville principale, mais peut inclure d'autres territoires situés dans le même bassin de vie.

La convention ACV équivaudra au périmètre ORT sur le périmètre qu'elle a défini. Le périmètre ORT a pour but de faciliter la mise en œuvre de certaines mesures concernant, entre autres, les autorisations d'exploitation commerciale en centre-ville ou l'instauration du droit de préemption (voir encadré ci-après).

10. Voir liste en annexe.

La convention-cadre est signée entre l'État et la collectivité concernée pour une durée de cinq ans. Elle définit un projet de territoire intégrant obligatoirement les cinq axes thématiques suivants :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Les villes qui le souhaitent peuvent ajouter des axes complémentaires.

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Créée par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), l'opération de revitalisation du territoire (ORT) a « pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de commerces ainsi que le tissu urbain de ce territoire »¹¹. Contrat intégrateur unique visant à centraliser les demandes de financement, l'ORT donne lieu à une convention entre l'État, l'intercommunalité concernée, une ou plusieurs de ses communes membres et les établissements publics (Banque des territoires, ANAH, ANRU...) ou privés prenant part aux opérations prévues par la convention. Elle « définit le projet urbain, économique et social de revitalisation de territoire concerné, favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation »¹². Le périmètre de l'ORT inclut obligatoirement le centre-ville de la commune concernée par les opérations ACV, mais peut aussi prendre en compte d'autres secteurs nécessaires au bon fonctionnement de l'agglomération tels que les centres-villes des communes membres de l'intercommunalité concernée. Les ORT se substitueront aux opérations de requalification de quartiers anciens dégradés (ORQAD), qui n'ont pas connu de réelle mise en œuvre.

L'ORT pourra « donner lieu à l'instauration du droit de préemption urbain renforcé [...] et à l'instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial »¹³, accélérant ainsi la mise en œuvre du droit de préemption. Les autorisations d'exploitation commerciale (AEC) ne seront pas nécessaires pour les projets s'inscrivant dans le périmètre de l'ORT.

Elles pourront néanmoins être rendues obligatoires pour les opérations dépassant 5 000 m² de surface de vente et 2 500 m² pour les magasins à prédominance alimentaire. Le préfet du département pourra, s'il le souhaite, annuler un projet d'implantation dans une zone non inscrite dans l'ORT, que la ville soit membre de la communauté signataire ou non.

Par ailleurs, la loi ELAN prévoit que les porteurs de projets souhaitant s'implanter en dehors du périmètre de l'ORT fassent parvenir, avec leur demande d'AEC, une étude d'impact réalisée par un organisme indépendant. L'objectif est d'évaluer « les effets du projet sur l'animation et le développement économique du centre-ville de la commune d'implantation, des communes limitrophes et de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune d'implantation est membre, ainsi que sur l'emploi »¹⁴. Le porteur de projet doit démontrer qu'aucune friche en centre-ville et en périphérie ne permet de l'accueillir. À ce jour, la réalisation de l'étude d'impact n'est pas encore réalisable car les modalités de sa réalisation doivent être précisées dans un décret qui devrait paraître au second trimestre 2019.

Enfin, si un service de l'État situé dans une des communes signataires de l'ORT ferme ou est déplacé, les raisons de ce changement devront être communiquées au moins six mois avant la date de fermeture prévue. Le service devra être maintenu sous une autre forme.

La mise en œuvre du programme ACV s'articule autour de **trois phases**. L'étape de **préparation** a pris fin le 30 septembre 2018, donnant lieu à une convention-cadre pluriannuelle actant la validation de la stratégie, des objectifs du projet et du plan global. Cette phase de préparation s'est achevée par la signature des 222 conventions-cadres d'ACV (ces signatures se sont étalées du 8 juin 2018, à Lunéville, au 21 janvier 2019, au Puy-en-Velay). La deuxième phase, ou **phase d'initialisation**, devra être terminée dans un délai maximum de 18 mois à compter de la date de signature de la convention-cadre. Il s'agit de détailler les modalités d'élaboration du projet et de présenter les actions matures. La troisième phase, ou **phase de déploiement**, consistera à mettre en œuvre les actions présentées lors de la phase d'initialisation.

11. L. n° 2018-1021, 23 nov. 2018, art. 157 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

12. Ibid.

13. Ibid.

14. L. n° 2018-1021, 23 nov. 2018, art. 166 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.



La gouvernance du programme est résumée par le schéma qui suit :



Source : CGET, Ministère de la Cohésion des territoires, Guide du programme « Action cœur de ville », avril 2018.

À l'échelle locale sont ainsi systématiquement associés :

- les exécutifs de la ville et de l'intercommunalité ;
- le directeur de projet ;
- le préfet de département et le référent départemental ACV ;
- le représentant de la direction régionale de la CDC ;
- le représentant local d'Action logement ;
- un représentant du conseil départemental et du conseil régional ;
- les organismes de logement social et les délégués de l'ANRU ;
- les agences, chambres consulaires, établissements publics, acteurs privés et associations concernés par le projet ;
- des « comités d'usagers ».

À l'échelle régionale sont conviés :

- le préfet de région ;
- le conseil régional ;
- les directions régionales de la CDC ;
- les comités régionaux et les délégations régionales d'Action logement ;
- les représentants de l'ANAH et les délégués territoriaux de l'ANRU ;
- les établissements publics et les délégations régionales d'acteurs et agences¹⁵.

Au vu des différents éléments de méthode présentés ci-dessus, l'enseignement supérieur est absent, en tant que tel, des textes rédigés par les services de l'État sur le programme ACV. En effet, l'ESR n'est pas désigné comme un axe thématique à prendre en compte dans la convention-cadre et ses acteurs ne sont pas intégrés, de manière obligatoire, à la gouvernance du programme. Or, comme le mettra en avant la suite de cette étude, l'enseignement supérieur est un levier puissant de redynamisation des villes moyennes.

¹⁵ CGET, ministère de la Cohésion des territoires, Guide du programme « Action cœur de ville », avril 2018.





PARTIE II

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE, DE VÉRITABLES ATOUTS POUR LES VILLES MOYENNES



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE, DE VÉRITABLES ATOUTS POUR LES VILLES MOYENNES

II A. L'ESR présent dans 218 villes du plan « Action cœur de ville », dont 15 qui sont un siège d'université

A.1 DÉFINIR LES PÔLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROXIMITÉ (PESP)

Avant toute chose, il convient d'explicitier ce que le terme « enseignement supérieur » recouvre. Suivant la terminologie proposée par l'INSEE :

« L'enseignement supérieur regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non »¹⁶.

Pour désigner l'enseignement supérieur dans les villes moyennes, les qualifications sont multiples : « universités de proximité », « universités territoriales », « sites universitaires de ville moyenne » (SUVM) ou « pôles d'enseignement supérieur de proximité » (PESP). Elles englobent ainsi les universités qui ont leur siège dans ces villes¹⁷, les antennes universitaires, les sites secondaires ou émergents, des écoles d'ingénieurs ou encore les formations décentrées. Avoir une définition stable n'est pas simple car de nombreux éléments sont à prendre en compte pour qualifier ces sites : la démographie des étudiants et la population urbaine, les formations proposées, la présence d'activité de recherche et de transfert de technologies, la distance à la ville siège¹⁸...

L'étude qui suit s'intéresse à l'enseignement supérieur dans son ensemble dans les villes petites et moyennes signataires du contrat ACV. L'enseignement supérieur dans les villes du plan ACV sera regroupé sous la dénomination de « pôles d'enseignement supérieur de proximité » (PESP) qui englobe les établissements d'enseignement supérieur universitaires et non universitaires. Dans un but de fiabilité et de comparabilité des données d'une ville à l'autre, l'offre de formation des PESP sera celle recensée par l'« Atlas régional des effectifs étudiants » 2015-2016, édité par la sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

Dans ce recensement, qui existe depuis 1994, des doubles inscriptions sont possibles, mais en sens inverse, une partie de l'offre d'enseignement supérieur peut ne pas être prise en compte, notamment les établissements privés (par exemple, une partie des établissements consulaires) ou les formations initiales supérieures du CNAM. Au plan global comme au plan particulier, sauf exception, les ajustements induits par les deux limites mentionnées ci-dessus concernent des effectifs minimes, comparés à ceux dénombrés par l'« Atlas régional des effectifs étudiants ». Nous pensons que leur non-prise en compte n'impacte pas le diagnostic.

En effet, les chiffres de l'INSEE indiquent que la France comptait 2 550 840 étudiants en 2015 et 2 609 644 en 2016. L'« Atlas régional des effectifs étudiants » mentionne quant à lui un effectif de 2 560 667 étudiants pour l'année universitaire 2015-2016. Les chiffres publiés par l'INSEE et dans l'« Atlas régional des effectifs étudiants » sont donc très proches. Aussi, pour ce rapport, nous partirons exclusivement des chiffres de l'« Atlas régional des effectifs étudiants ».

Partant de cette définition, un diagnostic de l'ESR dans les 222 villes du plan ACV a été réalisé. La note méthodologique détaillant les données sur lesquelles s'appuie ce diagnostic et la manière dont il a été réalisé se trouve en annexe.

16. INSEE, « Enseignement supérieur », Définitions, publié le 20 mai 2019.

17. Au total, 18 universités ont leur siège dans une des 222 villes : Antilles, Artois, Avignon, Bretagne Sud, Franche-Comté, Guyane, Haute-Alsace, La Réunion, Littoral Côte d'Opale, Limoges, Pau, Perpignan, Poitiers, Savoie, Toulon, UTC, UTT, et INU Jean-François Champollion.

18. Lévy, R., Soldano, C., Cuntigh, P., 2015, « L'université et ses territoires. Dynamismes des villes moyennes et particularités de sites », Coll. Libres Cours, PUG : Grenoble.



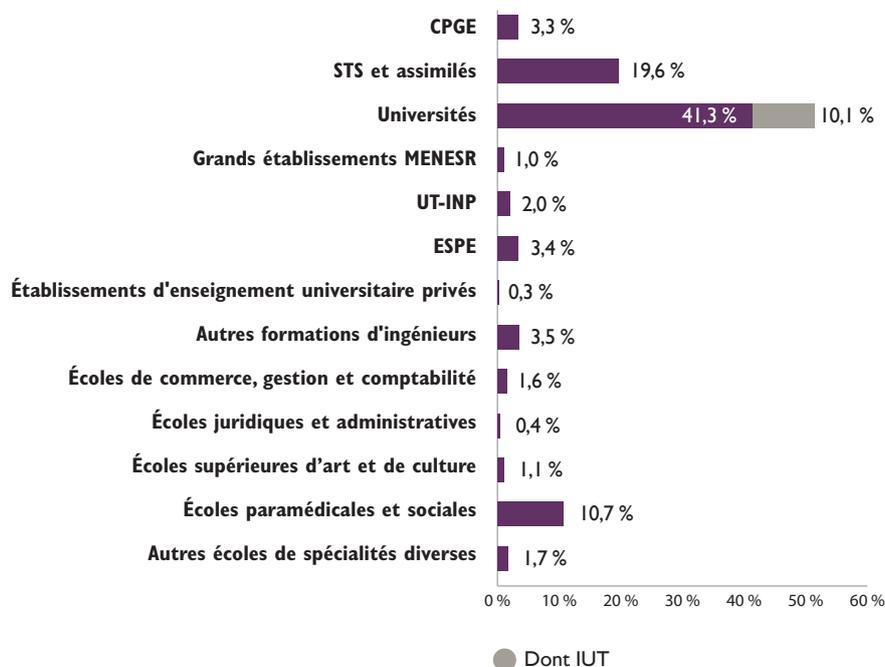
A.2. ÉTAT DES LIEUX DE L'ESR DANS LES VILLES DU PLAN « ACTION CŒUR DE VILLE »

Universités, sections de techniciens supérieurs et écoles paramédicales et sociales : les principales catégories de formation des PESP

L'ESR est présent dans 218 des 222 villes du plan ACV. Seules Rumilly, Agde, Tarascon et Vallauris ne proposent pas de formations post-bac.

Au total, les aires urbaines des villes concernées par les opérations ACV accueillent 409 986 étudiants sur les 2 560 667 recensés par l'« Atlas régional des effectifs étudiants » du MESR, soit 16 % des étudiants nationaux. La répartition des étudiants des PESP suivant les catégories de formation est résumée par le diagramme qui suit :

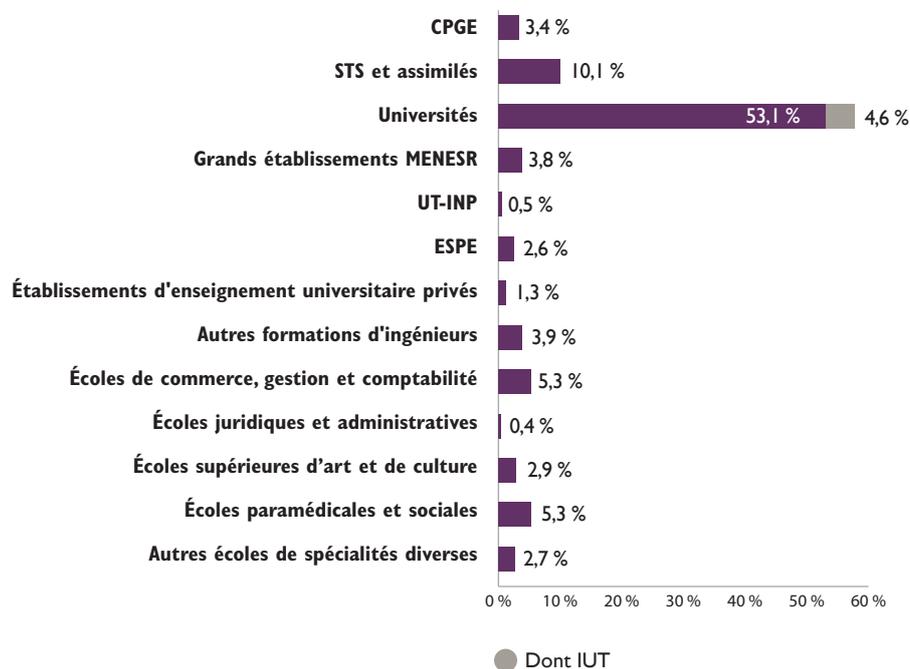
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DES PESP DES VILLES « ACTION CŒUR DE VILLE » PAR CATÉGORIES DE FORMATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016



Source : MESR, 2017, « Atlas régional des effectifs étudiants » 2015-2016¹⁹.

¹⁹ La liste des abréviations est disponible en annexe.

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN FRANCE PAR CATÉGORIES DE FORMATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016



Source : MESR, 2017, « Atlas régional des effectifs étudiants » 2015-2016²⁰.

Il ressort de la comparaison entre les formations offertes dans les villes ACV et celles présentes au niveau national que les principales formations implantées dans les PESP sont des formations universitaires, des formations de techniciens supérieurs (BTS), des écoles paramédicales et sociales, des écoles d'ingénieurs, des écoles du professorat et de l'éducation et des classes préparatoires aux grandes écoles. Comparées à la moyenne nationale, les formations de techniciens supérieurs et les écoles paramédicales et sociales sont deux fois plus représentées dans les villes concernées par le plan ACV. En revanche, l'importance des formations universitaires est légèrement moindre dans les villes ACV : 51,45 % dans les villes ACV contre 57,8 % pour la moyenne nationale. Il en est de même pour les écoles du professorat et de l'éducation, les classes préparatoires et les écoles d'ingénieurs et de commerce.

ÉCOLES PARAMÉDICALES ET SOCIALES

Les écoles paramédicales accessibles post-bac intègrent les formations d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur en électroradiologie, de masseur kinésithérapeute, d'ostéopathe, de pédicure-podologue, de psychomotricien et de puériculteur. Elles donnent lieu à des diplômes d'État, à l'exception des écoles d'ostéopathie.

La durée de ces formations est de trois ans, sauf pour les ostéopathes (cinq ans) et les puériculteurs (un an).

Depuis septembre 2018, les écoles de soins infirmiers sont rattachées à l'université. Les étudiants infirmiers ont maintenant accès à l'ensemble des services universitaires. En septembre 2019, l'inscription se fera via Parcoursup, supprimant ainsi le concours d'entrée écrit et oral.

Les écoles sociales accessibles post-bac dispensent une formation de trois ans qui aboutit à l'obtention d'un diplôme d'État. Les formations d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants ou d'éducateur spécialisé sont intégrées.

Les formateurs sont issus du monde professionnel.

20. La liste des abréviations est disponible en annexe.



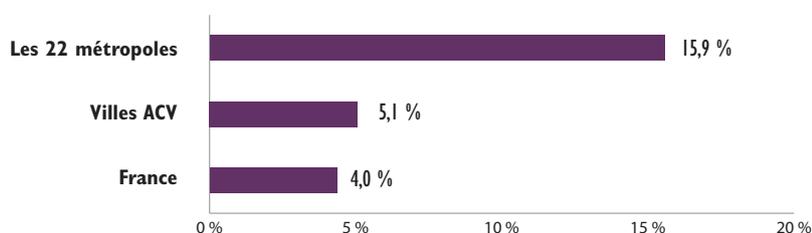
Une large palette de formations universitaires avec un nombre important d'IUT

Les sites universitaires des villes moyennes regroupent des étudiants inscrits en licence et en master. Ils proposent une large palette de formations : DUT, licences pro, licences générales, première et deuxième année de master. Nombreux sont les masters spécialisés proposant des formations en lien avec les besoins du territoire.

S'agissant des chiffres, au sein des 51,45 % d'étudiants suivant une formation dans une « université », 10,2 % d'entre eux préparent un DUT contre 4,6 % dans l'ensemble du territoire français. Les formations universitaires technologiques sont des formations qualifiantes à caractère professionnalisant, elles sont dans leur généralité adaptées aux besoins des bassins d'emplois. Aussi constituent-elles un enjeu important pour les villes du plan ACV. En matière d'implantations universitaires, 15 villes concernées par le plan ACV sont le siège d'une université et 109 sont des sites secondaires d'université²¹.

Des effectifs non négligeables

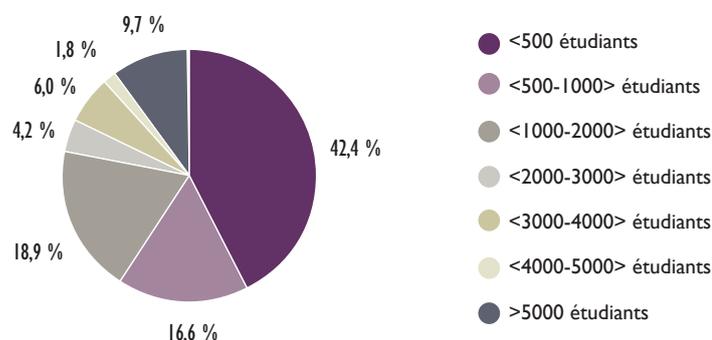
PROPORTION DES ÉTUDIANTS DE LA VILLE-CENTRE PAR RAPPORT À LA POPULATION MUNICIPALE



Source : MESR, 2017, « Atlas régional des effectifs étudiants » 2015-2016, et ministère de l'Intérieur, 2019, Base nationale sur l'intercommunalité.

En 2017-2018, les étudiants représentaient 4 % de la population française. Les villes ACV accueillent en moyenne près de 2 000 étudiants, soit plus de 5 % de leur population (contre près de 16 % pour les métropoles). Les chiffres sont cependant très variables d'une ville à l'autre, comme le met en avant le diagramme ci-dessous :

EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS DANS LES UNITÉS URBAINES DES VILLES « ACTION CŒUR DE VILLE »



Lecture : 42,40 % des aires urbaines des villes « Action cœur de ville » accueillent moins de 500 étudiants.

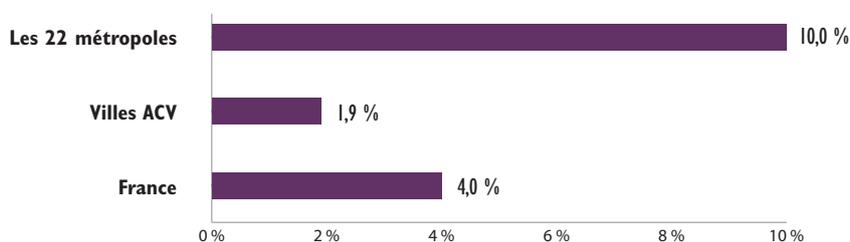
Source : MESR, 2017, « Atlas régional des effectifs étudiants » 2015-2016.

21. Voir liste en annexe.

Une fraction importante (près de 43 %) des unités urbaines des villes ACV accueille moins de 500 étudiants. Pour plus du tiers de ces unités urbaines (près de 36 %), cet effectif est compris entre 500 et 2 000. Enfin, près de 22 % d'entre elles ont plus de 2 000 étudiants dans leur unité urbaine et environ 10 % accueillent plus de 5 000 étudiants. Ainsi, bien que le poids des étudiants dans la population des villes du plan ACV soit plus faible que celui observé dans les métropoles, leur nombre est significatif en valeur absolue comme en valeur relative dans la majorité des villes ACV.

Bien sûr, rapporté à la population de l'agglomération (considérée ici comme la population de l'intercommunalité), le poids des étudiants dans la population totale est plus réduit : 1,9 % pour les villes ACV contre 10 % pour les métropoles (hors celle de Paris). Dans les agglomérations des villes ACV, les établissements d'enseignement supérieur sont, en général, installés dans la ville-centre, même si ce n'est pas toujours dans le centre-ville à proprement parler.

PROPORTION DES ÉTUDIANTS DE L'INTERCOMMUNALITÉ* PAR RAPPORT À LA POPULATION INTERCOMMUNALE



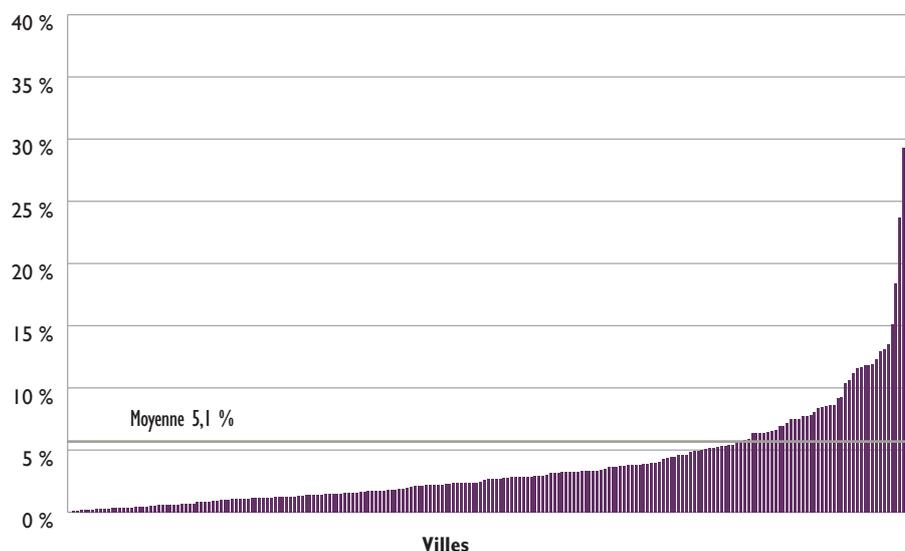
(*) assimilée à l'unité urbaine.

Source : MESR, 2017, « Atlas régional des effectifs étudiants » 2015-2016, et ministère de l'Intérieur, 2019, Base nationale sur l'intercommunalité.

Besançon et Poitiers, qui sont le siège de deux universités, respectivement l'université de Franche-Comté et l'université de Poitiers, sont les seules unités urbaines des villes ACV à avoir une proportion d'étudiants dépassant les 10 % de leur population intercommunale.

PART DES ÉTUDIANTS DE LA VILLE-CENTRE PAR RAPPORT À LA POPULATION DE LA VILLE (EN % DE LA POPULATION DE LA VILLE-CENTRE)

Part de la population étudiante dans la population de la ville-centre



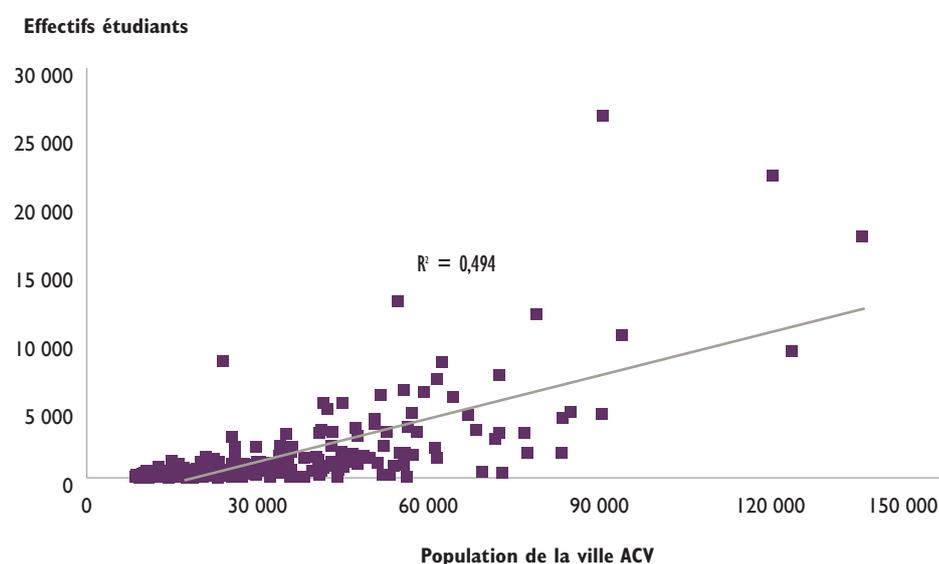
Source : MESR, 2017, « Atlas régional des effectifs étudiants » 2015-2016, et ministère de l'Intérieur, 2019, Base nationale sur l'intercommunalité.



En moyenne, les étudiants des villes ACV représentent 5,1 % de la population de la ville-centre. Pour 88 villes, le poids du nombre des étudiants rapporté à la population de la ville-centre représente entre 0 % et 2 %, et pour 75 villes, entre 2 % et 5 %. Les villes qui ont moins de 5 % d'étudiants sont, pour la plupart d'entre elles, les villes les moins peuplées des villes ACV (voir graphique ci-dessous).

Dix-sept villes ont une part d'étudiants comprise entre 10 % et 15 % de leur population (Pointe-à-Pitre – Les Abymes, Lorient, Avignon, Vannes, Béthune, Albi, Chambéry, Tarbes, Valenciennes, Limoges, Compiègne, Troyes, Pau, Besançon, Évré, Poitiers et Arras). À titre d'exemple, la ville d'Avignon accueille 10 500 étudiants, celle de Limoges 17 600 et celle de Troyes 8 400. Les villes ACV dont la part estudiantine dépasse 15 % de leur population sont peu nombreuses : Pau, Besançon, Évré, Poitiers et Arras.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS SELON LA POPULATION DE LA VILLE ACV



Source : MESR, 2017, « Atlas régional des effectifs étudiants » 2015-2016, et ministère de l'Intérieur, 2019, Base nationale sur l'intercommunalité.

Quatre catégories de pôles d'enseignement supérieur de proximité

Quatre catégories de PESP se distinguent :

- type 1 : les villes universitaires moyennes avec leur propre université (ex. : Limoges, Pau, Besançon) ;
- type 2 : les sites émergents multi-filières²² proposant un panel de plusieurs catégories de formation (ex. : Valence, Tarbes, Angoulême) ;
- type 3 : les sites émergents technologiques disposant d'au moins un IUT (ex. : Moulins, Saint-Malo, Châtelleraut) ;
- type 4 : les petits sites n'ayant pas d'IUT ni d'antennes universitaires, et proposant surtout des formations de techniciens supérieurs et paramédicales (ex. : Bourgoin-Jallieu, Cahors, Bergerac)²³.

22. IUT, écoles d'ingénieurs, universités, STS, CPGE, IUFM.

23. Domergue J-P, Manifet, C., « Genèse, actualité et perspectives des petites implantations universitaires », 2006.

Depuis la fin des années 1980, une importante dynamique de projets a été impulsée par les maires des villes moyennes pour développer l'ESR dans leur territoire. D'importants financements ont été consacrés au niveau national par les collectivités du « bloc local » (villes et intercommunalités) à l'enseignement supérieur ou à la recherche. Entre 2015 et 2017, le « bloc local » a ainsi versé, chaque année, autour de 350 millions d'euros en faveur de l'ESR, dont 200 millions d'euros dédiés à la recherche et au transfert de technologie (R&T) et 150 millions d'euros à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante (ES&VE), fonctionnement et investissement confondus²⁴.

L'effort financier d'une intercommunalité (ou commune) en faveur de l'enseignement supérieur peut être estimé en rapportant son budget ES&VE à la population étudiante de son intercommunalité. Pour l'ensemble des villes ACV ayant répondu à l'enquête du ministère²⁵, l'effort est estimé à 98 euros par habitant contre 41 euros par habitant pour les métropoles. Il faut donc constater (à partir des données non exhaustives rassemblées par l'étude du MESR) que les villes petites et moyennes consacrent au soutien à leur PESP un effort financier très sensiblement supérieur à celui développé par les métropoles.

Ainsi, la réalité des pôles d'enseignement supérieur de proximité est plurielle, que ce soit concernant les effectifs étudiants ou l'offre de formation.

B. Une prise en compte inégale de l'ESR dans les opérations « Action cœur de ville »

S'il n'y a pas d'obligation pour les villes du plan ACV d'intégrer l'enseignement supérieur et la recherche dans leurs opérations de revitalisation, certaines ont délibérément choisi de s'approprier cet enjeu en l'insérant dans l'un des cinq axes thématiques obligatoires ou en y consacrant une section dédiée.

Un questionnaire a été soumis aux 222 villes, afin de leur demander si elles avaient intégré l'ESR dans l'élaboration de leur programme ACV. Sur 38 répondants²⁶, 53,8 % indiquent l'avoir pris en compte. Sur ces 53,8 % :

- 66,7 % ont prévu des logements pour les étudiants et/ou les personnels des établissements d'ESR dans le volet habitat du plan ACV ;
- 85,7 % ont pris en compte l'ESR pour favoriser un développement économique et commercial équilibré de leur ville ;
- 76,2 % ont pris en compte l'ESR dans les questions de mobilité et d'accessibilité du centre-ville ;
- 76,2 % ont pris en compte l'ESR pour mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- 57,1 % ont prévu des accès spécifiques aux équipements d'ESR.

Bien que le nombre de répondants soit réduit, il esquisse une première tendance. Pour les villes tenant compte de l'ESR dans leurs opérations, il est avant tout intégré dans la partie développement économique du programme ACV. Les territoires ont donc bien conscience que l'ESR est un atout pour dynamiser leur économie. Certains ont cependant choisi de l'intégrer dans un axe spécifique.

Les conventions-cadres présentant surtout des actions matures, les projets en lien avec l'ESR qui y figurent ont souvent été pensés en amont. Des réflexions pour mettre en place de nouveaux projets impliquant l'ESR sont cependant en cours dans les villes ayant décidé d'inscrire cette question dans leur programme.

24. MESRI-SIES, enquête 2017 sur le financement de la R&T et de l'ES&VE par les collectivités territoriales.

25. Ibid.

26. Albi, Alençon, Arles, Arras, Auxerre, Bastia, Beauvais, Béthune, Cahors, Calais, Carcassonne, Châlons-en-Champagne, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Digne-les-Bains, Épinal, Fécamp, Lannion, Laval, Le Creusot, Limoges, Millau, Montauban, Montbéliard, Pau, Perpignan, Roanne, Rochefort, Saint-Brieuc, Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Lô, Sarreguemines, Senlis, Sens, Troyes, Vichy, Vitry.



Afin de construire une dynamique de projet cohérente, les villes souhaitant intégrer l'ESR dans leurs opérations ACV réfléchissent à un périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) incluant leurs pôles d'enseignement supérieur et de recherche.

Sur les 38 répondants, 43,6 % affirment avoir impliqué des équipes de recherche et/ou des étudiants dans les travaux d'analyse et/ou de prospective pour définir le programme d'actions sur leur site. Par exemple, l'université du Havre est associée à la mise en œuvre du programme ACV de Fécamp pour conduire les évaluations intermédiaires et finales du programme.

Les villes prenant en compte l'ESR dans leur plan ACV cherchent naturellement à impliquer les acteurs de l'ESR dans la construction de ce plan. Bien qu'en règle générale, ils ne soient pas cosignataires de la convention, ces acteurs sont partie prenante des opérations les concernant. Par exemple, la ville de Saint-Nazaire implique une des écoles d'ingénieurs présente sur son territoire dans certaines opérations ACV la concernant, mais cette école n'est pas signataire de la convention-cadre.



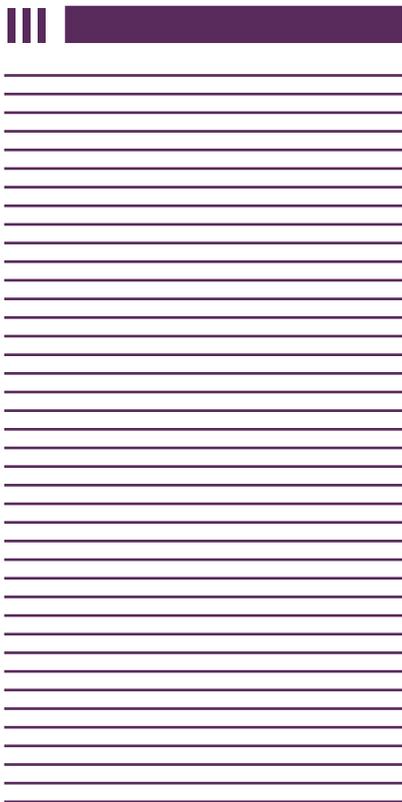


PARTIE III

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EST UN ATOUT POUR REVITALISER LES VILLES MOYENNES



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EST UN ATOUT POUR REVITALISER LES VILLES MOYENNES



La présence d'une offre d'enseignement supérieur, notamment de sites universitaires, présente un intérêt majeur pour les villes petites et moyennes et les bassins de vie qu'elles animent, pour les étudiants et, au-delà, pour la nation.

A. Des atouts qui ne relèvent pas directement des objectifs du plan « Action cœur de ville »

L'existence de formations d'enseignement supérieur dans les villes moyennes permet un accès à des formations post-bac pour de nombreux jeunes qui, sans l'argument de la proximité géographique, n'auraient pas eu, pour des raisons financières, la possibilité d'entrer dans des formations supérieures. Les coûts directs et indirects d'un logement « métropolitain » (à Paris, mais aussi dans les autres métropoles), ainsi que l'ensemble des frais quotidiens (transport, alimentation...), le coût des déménagements ou celui des navettes quotidiennes sont prohibitifs pour de nombreuses familles, en dépit du système des bourses étudiantes. L'éloignement du domicile familial, sous contrainte financière stricte, oblige souvent les étudiants à rechercher et à prendre un job d'appoint, ce qui détériore encore leurs conditions d'études. Au final, seulement 19 % des néo-bacheliers d'origine sociale défavorisée quittent leur académie d'origine contre 26 % des jeunes d'origine sociale très favorisée²⁷. En France, 38 % des étudiants étaient boursiers durant l'année universitaire 2016-2017²⁸. Ce taux s'élève à plus de 50 % pour les étudiants inscrits en BTS et à 44 % pour les étudiants préparant un diplôme universitaire de technologie²⁹. Ainsi, les formations les plus représentées dans les PESP sont aussi celles qui accueillent le plus d'étudiants boursiers.

Par exemple, l'observatoire de la vie étudiante de la ville de Roanne indique qu'en 2017, 37 % des étudiants roannais sont restés étudier à Roanne parce que leur famille habitait à proximité et 26 % d'entre eux parce que la vie étudiante y était moins chère. En 2017, 47 % des étudiants roannais étaient boursiers et 16 % d'entre eux avaient un job étudiant pour financer leurs études.

À ce constat s'ajoutent les meilleurs taux de réussite pour les étudiants des PESP, comparés à ceux des étudiants des grands pôles universitaires. D'après l'étude réalisée par le cabinet Synapse pour l'AVUF, il ressort qu'en 2012, sur 16 universités territoriales³⁰, 13 avaient un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale³¹. Ce niveau de réussite s'explique par des enseignements réalisés en groupes plus restreints, facilitant ainsi les échanges et l'accompagnement personnalisé. Enfin, nombreux sont les étudiants restant domiciliés chez leurs parents, ce qui peut être considéré comme un facteur de réussite, les contraintes logistiques étant réduites³².

Les avantages des PESP ne doivent pas uniquement être observés du point de vue étudiantin. Le manifeste de Villes de France du 17 avril 2013³³ indique ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche dans les villes moyennes sont, en raison de leur proximité, clés de compétitivité. Accueillir des étudiants bénéficie aux territoires par le dynamisme démographique et l'animation urbaine qu'ils génèrent. L'ESR favorise aussi l'innovation comme l'illustre l'École des mines d'Alès, qui fut l'une des premières à créer un incubateur d'entreprise, dès 1984.

Par ailleurs, sur le plan de la dépense publique, le fait que les étudiants des PESP obtiennent des taux de réussite plus élevés à leurs examens que ceux des grands centres métropolitains constitue une forme d'efficacité qui mériterait d'être plus rappelée et étudiée. De même, d'un point de vue plus global dans le cadre d'une stratégie de Lisbonne qui vise à faire entrer l'Europe, et donc la France, dans la société de la connaissance, il est central qu'une large fraction de la jeunesse française accède à l'ESR, ce qui n'est possible, pour une large part, que si l'offre d'ESR est proche (voir *supra*).

27. « Insee Première », n° 1727, jan. 2019.

28. Attention, ce taux est calculé par rapport aux étudiants concernés (éligibles aux bourses sur critères sociaux). Le ratio pour la totalité de la population étudiante s'établissait à 26 % en 2017-2018.

29. « Note flash du SIES », n° 12, sep. 2017.

30. Étude du cabinet Synapse réalisée pour le colloque de l'AVUF des 14 et 15 septembre 2017 à Saint-Brieuc. Définition retenue : universités dont l'effectif est inférieur à 15 000 étudiants (hors outre-mer, Île-de-France et métropoles régionales) et situées en dehors des métropoles régionales des anciennes régions.

31. Étude du cabinet Synapse réalisée pour le colloque de l'AVUF des 14 et 15 septembre 2017 à Saint-Brieuc.

32. Lévy, R., Soldano, C., Cuntigh, P., 2015, « L'université et ses territoires. Dynamismes des villes moyennes et particularités de sites », Coll. Libres Cours, PUG : Grenoble.

33. Manifeste de la Fédération des villes moyennes : Réforme de l'enseignement supérieur et villes moyennes. La proximité : clé de la compétitivité - 17 avril 2013.



Enfin, un dernier point mériterait d'être approfondi : dans la mise en concurrence au niveau international des offres d'enseignement supérieur par les enfants des classes moyennes émergentes d'Asie ou d'Afrique, proposer une offre d'enseignement de grande qualité, associée à un coût de la vie « supportable » ne peut être qu'un atout à cultiver pour être compétitif. Le projet « Universités 3000 » prend appui sur ce constat. À l'étude depuis septembre 2018 et mené par le CHEMI (centre des hautes études du ministère de l'Intérieur), il souhaite créer en France 6 à 12 pôles de formation d'étudiants européens, asiatiques, américains ou africains. Les villes concernées par les opérations ACV sont susceptibles d'accueillir ces « grands villages universitaires internationaux » qui pourraient compter entre 100 et 1 000 personnes de nationalité étrangère ou française. L'étude a pour ambition de proposer une méthode de préparation, d'accompagnement et de gouvernance, afin de garantir l'immersion des étudiants et des enseignants dans les territoires impliqués. Elle a aussi pour but de penser les modalités de financement du projet. Pour les villes sélectionnées, le plan « Universités 3000 » vise à internationaliser leurs territoires et à créer des activités à valeur ajoutée.

Au final, les pôles d'enseignement supérieur de proximité ont un rôle important à jouer³⁴ pour revitaliser les territoires concernés par les opérations ACV, et ce, à travers les cinq axes thématiques définis par les services de l'État ou en tant qu'axe additionnel.

B. Des atouts qui s'inscrivent directement dans les cinq axes du plan « Action cœur de ville »

B.1. MISER SUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE

Les opérations du plan ACV visent à rendre plus attractif l'habitat des centres-villes. Les logements des centres-villes des villes petites et moyennes sont souvent petits et vétustes, inadaptés aux attentes des familles d'aujourd'hui. Les taux de vacance des logements sont élevés, témoignant de cette inadaptation. Il s'agit donc, en priorité, de concentrer les moyens sur la rénovation urbaine et la réhabilitation du parc existant.

B.1.1. Flécher les financements vers le logement étudiant

Une partie des financements mobilisés pour rendre attractif l'habitat en centre-ville pourrait être fléchée vers le logement étudiant sous toutes ses formes. En effet, l'ANAH et Action logement ont des cibles d'action et de population ignorant largement les étudiants. Les financements mobilisés pour l'habitat dans le cadre d'ACV sont majoritairement destinés à la résorption de l'habitat indigne privé et au logement des salariés. Les étudiants ne font donc pas partie, en tant que tels, de la cible de ces opérateurs, ce qui peut constituer une difficulté pour l'aménagement de certains centres-villes. Le CROUS ou des investisseurs privés peuvent cependant être mobilisés sur les questions du logement étudiant.

En effet, les dispositifs d'accueil des étudiants dans les villes moyennes jouent un rôle dans leur développement et leur attractivité, mais aussi pour le bien-être, la réussite et l'intégration des étudiants dans la ville. La présence d'étudiants en centre-ville permet à la fois de développer certaines pratiques (festives, culturelles, sportives) et des activités économiques, culturelles et sociales, autant de signes d'une présence étudiante qui donne une visibilité au centre-ville.

À ce jour, l'habitat n'est pas toujours adapté aux souhaits et aux besoins des étudiants dans les PESP : logements situés à l'extérieur du centre-ville, ne tenant pas compte des pratiques des étudiants (colocation, semestrialisation). Par ailleurs, les villes relevant des opérations ACV accueillent souvent des profils spécifiques comme un grand nombre de boursiers.

34. « Plan d'action cœur de ville : Quel rôle pour l'ESR ? » – L'AVUF.

Ainsi, en 2013, 75 % des universités territoriales³⁵ comptent, en master, une part d'étudiants boursiers supérieure à la moyenne nationale³⁶, sachant que dans le même temps, ces villes ont aussi, souvent, des valeurs immobilières très faibles dans les centres-villes. Il y a un équilibre qui peut être trouvé au bénéfice des étudiants et du centre-ville. Il est donc important que ces villes proposent des logements très abordables. La présence de logements étudiants de fait ou de droit peut influencer l'implantation de nouveaux établissements dans les territoires.

B.1.2. S'appuyer sur l'ESR pour favoriser la transition énergétique du parc de logement

Concernant la question de l'habitat, l'ESR a aussi un rôle majeur à jouer dans la question de la transition énergétique. Il s'agit de faire des résidences étudiantes ou des locaux de l'université des prototypes innovants en matière de développement durable : bâtiments autosuffisants, utilisation de matériaux biosourcés...

Par exemple, depuis quelques années, la ville de **Cahors** et son agglomération impulsent une démarche collective, afin de créer un pôle de compétences liant les thématiques du patrimoine et de l'efficacité énergétique. Prenant appui sur les acteurs locaux travaillant dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et du développement économique, ce pôle de compétences s'inscrit dans l'action « Quartier ancien durable », engagée par la ville et le Grand Cahors, et cherchant à valider sur le terrain des résultats de recherche en laboratoire.

Sélectionné par le programme européen Interreg SUDOE (Sud-Ouest Europe), le projet ENERPAT (énergie/patrimoine) vise à mener des études et des travaux d'éco-restauration sur du bâti ancien. Trois bâtiments pilotes, caractérisés par leur vétusté, ont été sélectionnés dans trois pays de l'Union européenne : un à Porto, au Portugal, un autre à Vitoria-Gasteiz, en Espagne, et un troisième à Cahors, en France.

À Cahors, le projet de réhabilitation porte sur deux immeubles de logements, accolés et situés sur l'îlot Chico Mendès, dans le centre historique. Entièrement réhabilités, ces bâtiments offriront d'ici juin 2019 une surface de plancher d'environ 300 m² et hébergeront trois espaces distincts :

- au rez-de-chaussée et au premier étage, des espaces recevant du public, afin de promouvoir les travaux de recherche menés, ainsi qu'un espace de travail collaboratif ;
- au deuxième étage, un appartement accueillera des étudiants et des chercheurs travaillant dans le domaine de l'énergie ou du patrimoine ;
- au troisième et au quatrième étage, un appartement hébergera une famille de trois à quatre personnes.



35. Étude du cabinet Synapse réalisée pour le colloque de l'AVUF des 14 et 15 septembre 2017 à Saint-Brieuc. Définition retenue : universités dont l'effectif est inférieur à 15 000 étudiants (hors outre-mer, Île-de-France et métropoles régionales) et situées en dehors des métropoles régionales des anciennes régions.

36. Étude du cabinet Synapse réalisée pour le colloque de l'AVUF des 14 et 15 septembre 2017 à Saint-Brieuc.

Bâtiment démonstrateur éco-rénové à Cahors, dans le cadre du projet ENERPAT. © La vie Quercynoise



Les objectifs du projet ENERPAT pour la ville de Cahors sont multiples.

Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier des solutions d'éco-restauration augmentant l'efficacité énergétique, le confort hygrothermique (*i.e.* une température constante en toute saison) et la qualité de l'air intérieur des bâtiments, tout en conservant les particularités du patrimoine ancien. Seront ainsi utilisés des techniques de rénovation traditionnelles, des matériaux biosourcés, des matériaux naturels...

Le projet de réhabilitation est coconstruit, impliquant à la fois des professionnels et des laboratoires de recherche de la région. Dans le cadre du programme ENERPAT, une thèse CIFRE financée par le Grand Cahors, en partenariat avec l'INSA Toulouse, portant sur l'éco-restauration, est en cours.

Le projet ENERPAT cherche aussi à améliorer la connaissance sur l'éco-rénovation du patrimoine bâti ancien, en mettant en œuvre des activités de sensibilisation et de formation. Les bonnes pratiques et la méthodologie développées pendant les trois années de recherche (2016-2019) seront diffusées et donneront lieu à des préconisations pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ancien.

Pour mener à bien ce projet, les partenaires suivants sont impliqués :

- la communauté d'agglomération du Grand Cahors, chef de file du projet ;
- la Sociedad Urbanistica Municipal de Vitoria-Gasteizko Udal Hirigintza Elkartea Ensanche 21 Zabalgune, société de rénovation urbaine de la municipalité de Vitoria-Gasteiz ;
- la société Domus Social, agence locale de l'habitat de la municipalité de Porto ;
- la Fundación Tecnalia Research & Innovation de Bilbao ;
- l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
- l'Association nationale Sites & Cités remarquables de France.

Le projet est financé par l'Union européenne avec un financement de 1,4 million d'euros sur trois ans pour les trois sites.

AXE DE RATTACHEMENT	DE LA RÉHABILITATION À LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
Projet	Programme d'éco-restauration du bâti ancien
Maîtrise d'ouvrage	Le Grand Cahors
Budget	841 000 euros HT (études et travaux)
Financeurs	Feder, État (TEP-CV), région, Grand Cahors
Planning	Livraison juin 2019
Inclus dans « Action cœur de ville »	Oui

B.1.3. Miser sur le logement étudiant pour expérimenter de nouvelles façons d'habiter

Le logement étudiant présente des spécificités qui se prêtent aux politiques publiques susceptibles d'expérimentation : par exemple, la saisonnalité de l'occupation des logements étudiants doit être relevée³⁷ ; elle peut être complémentaire de celle d'une occupation touristique ou autre (notamment par de jeunes travailleurs, apprentis ou alternants, stagiaires). Des modèles innovants sont à construire pour solvabiliser des investissements grâce au multiusage de ces logements. Par ailleurs, la colocation peut être organisée dans les immeubles du centre-ville. Elle peut aussi être un levier pour assurer la mixité générationnelle de certains immeubles. Il faut également diversifier les formes de logement dédié aux étudiants en innovant, à l'image par exemple des KAP'S de l'AFEV (voir ci-après).

37. Cette saisonnalité connaît des évolutions fortes ces dernières années, compte tenu des cursus de plus en plus adaptés et séquencés des étudiants.

B.1.4. Valoriser la présence des étudiants dans la vie des quartiers qui les accueillent

L'AFEV lutte contre les inégalités dans les quartiers populaires et crée du lien entre des étudiants bénévoles et des jeunes en difficulté sociale ou scolaire. L'association a mis en place des « Kolocations à Projets Solidaires », dites KAP'S. Initié en 2009, le projet permet à des jeunes de vivre en colocation en s'engageant auprès des habitants des quartiers populaires. Les Kapseur's sont sélectionnés en fonction de leur motivation et sont amenés à proposer et à monter des projets avec les habitants du quartier : jardins partagés, temps intergénérationnel, fresque, lectures quotidiennes... Les actions de solidarité représentent trois à cinq heures hebdomadaires de bénévolat pour les jeunes. Ainsi, les étudiants sont une richesse pour mener des actions à destination des habitants comme du soutien scolaire, de la formation à l'inclusion numérique, de l'assistance administrative auprès de populations défavorisées vivant dans les quartiers du cœur de ville.

Concernant les logements, ils sont situés dans des résidences ou dans de l'habitat diffus et disposent de trois à six chambres avec un espace collectif. Les loyers sont modérés et les baux contractés avec le CROUS ou un bailleur social. Les KAP'S présentent donc un intérêt pour les territoires, en renforçant la mixité sociale au sein des quartiers en difficulté et en étant un outil pour la rénovation urbaine des quartiers. Elles répondent aux besoins en logement des jeunes, en proposant des loyers à prix modérés.

À ce jour, une trentaine de KAP'S existent en France, dont cinq dans des villes concernées par les opérations ACV (Albi, Arras, Poitiers, Saint-Nazaire et Valenciennes). En règle générale, les opérations KAP'S font l'objet d'une convention d'objectifs avec les municipalités concernées, qui peuvent leur apporter un soutien financier.

B.2. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE EN S'APPUYANT SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Les établissements d'ESR apparaissent comme un véritable moteur pour le développement économique de leur territoire.

En première approche, la présence d'établissements d'ESR et d'étudiants se traduit par une « injection » de pouvoir d'achat sur le territoire (loyers, consommations...) de la part des étudiants et aussi des personnels enseignants et administratifs employés par les établissements d'ESR considérés. Ainsi, à titre d'illustration, les 22 000 étudiants de Besançon et les 2 250 emplois associés génèrent à eux seuls 130 millions d'euros de dépenses sur le territoire.

Mais l'essentiel se joue ailleurs.

B.2.1. S'inscrire dans les dynamiques de la connaissance et de l'innovation grâce à l'ESR

Les villes moyennes françaises doivent s'inscrire dans le modèle de croissance actuel. Il est nécessaire pour ces territoires de prendre leur part dans les dynamiques de l'économie de la connaissance et de l'innovation³⁸. Une évolution qui doit aussi être un atout pour les PME-PMI dans le cadre de leur transformation. Les PESP apportent une réponse, totale ou partielle, à cet enjeu en abritant, parfois, des laboratoires de recherche qui travaillent sur des thématiques qui peuvent être valorisées directement dans l'économie du territoire, mais aussi en proposant une offre de formations initiales ou continue qui permet la montée en capacité des hommes et des entreprises du territoire. Notons ainsi que la seule présence sur le territoire d'enseignants (et/ou de chercheurs) disposant d'un capital-savoir élevé est aussi une ressource économique avérée ou potentielle pour le territoire. Du fait de la proximité entre les acteurs de l'enseignement supérieur et le tissu économique local, le transfert de technologies est simplifié et adapté aux besoins du territoire.

38. Lévy, R., Soldano, C., Cuntigh, P., 2015, « L'université et ses territoires. Dynamismes des villes moyennes et particularités de sites », Coll. Libres Cours, PUG : Grenoble.



Dans ce contexte, la ville de **Saint-Nazaire** veut faire du numérique une de ses priorités, en s'appuyant sur un tissu industriel dynamique et sur l'écosystème local. Le Technocampus Smart Factory (partenariat région Pays de la Loire/Airbus) menant des travaux sur la réalité augmentée et virtuelle dans l'industrie, les chantiers navals utilisant l'innovation dans leurs procédés de fabrication ou la présence de nombreuses start-up du numérique illustrent ce dynamisme. Celui-ci repose avant tout sur le secteur du « digital manufacturing » ou « usine du futur », avec une intégration des métiers du numérique par les activités industrielles locales, une stratégie complémentaire du développement de la filière numérique nantaise qui se déploie notamment autour des « industries culturelles et créatives ».

En parallèle, les acteurs de l'enseignement supérieur du territoire cherchent à développer de nouvelles filières numériques et impliquent leurs étudiants dans des projets de création d'entreprises dans le secteur digital. Exemple de l'ouverture de nouvelles formations spécialisées, l'installation en 2018 de l'IMIE (école privée de la filière numérique) dans une ancienne cellule commerciale vacante d'une rue secondaire du centre-ville nazairien, acquise et réhabilitée par la collectivité, remplit le double objectif de reconversion des rez-de-chaussée et de diversification de l'offre de formation.

Dans un projet de développement économique et de redynamisation du centre urbain, un campus numérique va voir le jour dans le centre-ville de Saint-Nazaire. S'inscrivant dans les opérations ACV, il s'articule autour de la recentralisation de l'école d'ingénieurs du Centre d'études supérieures industrielles (CESI), qui aura lieu pour la rentrée 2021. Située dans le quartier de Gavy, à quelques kilomètres du centre, l'école compte à ce jour 380 élèves. À terme, ses effectifs atteindront plus de 600 étudiants, dont la moitié sera en apprentissage.



Bâtiment le « Paquebot », situé en cœur de ville de Saint-Nazaire et qui abritera le futur campus numérique. © Christian Robert, Ville de Saint-Nazaire

Le campus s'implantera dans un bâtiment emblématique, construit au cœur de l'artère principale en 1989 par l'architecte Claude Vasconi, le « Paquebot », qui héberge à ce jour des bureaux et des équipements publics (Conservatoire de danse) en étages, ainsi que des surfaces commerciales en rez-de-chaussée. Le programme, qui mêlera étudiants, start-up, entreprises matures et grand public, sera complété par le réaménagement d'un bâtiment voisin, d'ici 2023.

Ce futur campus numérique comprendra :

- les locaux du CESI ;
- un incubateur accompagnant la création d'entreprises et hébergeant des projets d'entrepreneurs, notamment étudiants ;
- des surfaces tertiaires thématiques, adaptées aux besoins des entreprises (espaces de coworking) ;
- des espaces de convivialité pour encourager les échanges et la création de projets ;
- un FabLab installé début 2019 dans une cellule commerciale vacante en rez-de-chaussée.

AXE DE RATTACHEMENT	FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMERCIAL ET ÉQUILIBRÉ
Projet	Mise en place d'un campus numérique associant école d'ingénieurs (CESI) et programme tertiaire
Maîtrise d'ouvrage	CARENE (Saint-Nazaire Agglomération) et CCI de Nantes/Saint-Nazaire
Budget	13 millions d'euros HT
Financeurs	Département de la Loire-Atlantique et région Pays de la Loire
Planning	Ouverture du FabLab au printemps 2019 Livraison du « Paquebot » en 2021 (CESI et entreprises) / Annexe en 2023
Inclus dans « Action cœur de ville »	Oui

La ville de **Limoges** réfléchit à la création d'un espace collaboratif de type tiers-lieu au sein de l'ancienne caserne située dans le périmètre de l'ORT.

Ancien site militaire de 4,3 hectares délaissé par le ministère de la Défense, la caserne Marceau est devenue propriété de la ville de Limoges en 2011. Situé en cœur de ville, à 500 mètres de la gare, le site Marceau est une opportunité de développement du centre-ville pour la municipalité.

Actuellement à la phase d'étude, ce projet vise à accompagner la création de logements sur le site, en implantant un espace générateur de flux et d'activités pour le quartier. Il s'inscrit dans une réflexion plus globale menée par l'université de Limoges souhaitant la création d'un tiers-campus à la fois lieu de rencontres et d'interactions pour les étudiants. Un living-lab, un espace de coworking et un espace événementiel pourraient ainsi être mis en place. En parallèle, la fondation de l'université souhaite faire rayonner la culture scientifique en rassemblant sur un même site des structures éclatées sur le territoire communal comme le FabLab CodeMaker, le Centre de la culture scientifique et technique ou encore le projet IMAGINEX, qui vise à donner goût aux sciences à des jeunes via la pratique sportive.

Dans le cadre des opérations ACV, une étude de faisabilité, cofinancée par la ville et la Banque des territoires, a été confiée à la SCET et à l'association WIP, préfiguratrice et gestionnaire d'un tiers-lieu à proximité de Caen, et animatrice du réseau des tiers-lieux normands.

L'étude de faisabilité en est à la phase 1 et s'appuie sur un benchmark, le recensement des projets locaux et la rencontre des acteurs intéressés par la création de cet espace collaboratif. Dans un second temps, une phase de coconstruction aura lieu avec les parties prenantes du projet, puis une phase d'échanges sera organisée avec les habitants.



La caserne Marceau, à Limoges, accueillera un espace collaboratif de type tiers-lieu. © Le populaire du centre

AXE DE RATTACHEMENT	FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMERCIAL ET ÉQUILIBRÉ
Projet	Création d'un espace collaboratif
Maîtrise d'ouvrage	En cours de définition
Budget	En cours de définition
Financeurs	En cours de définition
Planning	En cours de définition
Inclus dans « Action cœur de ville »	Oui

B.2.2. Renforcer les partenariats entre acteurs de l'ESR et tissu économique local

L'enseignement supérieur et la recherche sont naturellement à la fois supports et producteurs d'innovations (techniques, sociales, sociétales...). À ce titre aussi, l'ESR facilite le maintien et le développement des avantages comparatifs des villes moyennes. En effet, chaque territoire dispose de domaines dans lesquels il a des compétences, des savoir-faire, un « capital culturel ou social » spécifiques. Il s'agit de les renforcer et d'en développer de nouveaux, en proposant des formations adaptées. Les entreprises locales bénéficient ainsi d'une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée. De surcroît, des équipes de recherche sont actives sur ces territoires, avec ou non la présence *in situ* de leurs laboratoires. À la suite du développement de certains clusters thématiques, les entreprises peuvent également avoir accès à des équipements de laboratoire, voire à des plateformes technologiques, pour y développer de la R&D partenariale. Ce raisonnement endogène permet de renforcer l'identité économique de la ville et de développer des pôles d'excellence qui, idéalement, « tirent » l'ensemble du tissu d'enseignement supérieur.

Les incitations à la création d'entreprise, conjuguées à une appétence croissante des étudiants pour l'entrepreneuriat, constituent autant d'opportunités pour rapprocher les enseignants-chercheurs, leurs étudiants et les professionnels des entreprises du territoire autour de projets tutorés et de formations en direction des besoins des entreprises. La compétitivité économique des entreprises et des industries locales est donc renforcée par l'ESR. Enfin, il s'agit d'ancrer les étudiants dans le territoire, en renforçant les partenariats entre écoles et PME ou PMI dans la proximité, par le biais des stages et de l'apprentissage ou de thèses CIFRE, comme le programme « 1000 doctorants pour les territoires ». L'objectif est, qu'une fois diplômés, une partie des étudiants mettent à profit leur formation au service du territoire et participent ainsi au développement de l'économie locale ; a minima, si, leur formation achevée, ils quittent le territoire, ils seront des représentants de ce territoire, témoins de ses potentiels, et porteurs de son image et de son rayonnement. Plus globalement, une offre d'enseignement supérieur valorisée est à l'évidence un facteur d'attractivité, un argument pour garder et pour attirer des « forces vives » (jeunes bacheliers, jeunes diplômés, salariés confirmés avec enfants, collégiens ou lycéens).

Partant de ce constat, l'agglomération de **Saint-Brieuc** a souhaité mettre en œuvre un écosystème rassemblant l'ensemble des parties prenantes de l'innovation, afin de proposer un écosystème attractif à Saint-Brieuc. Situé dans les anciens locaux de la CAF rachetés par la ville, ce lieu facilitant les expérimentations, les rencontres et les innovations sera ouvert à tous : entrepreneurs, associations, citoyens, mais aussi étudiants et enseignants-chercheurs.

Il s'agit de donner à voir, dans un bâtiment emblématique délaissé par les services sociaux, le rôle de l'innovation pour redynamiser le cœur de ville. Plusieurs étages du bâtiment seront dédiés aux entreprises et accueilleront un incubateur, un FabLab ou encore un espace de coworking. Un autre étage sera consacré à la formation. À l'heure actuelle, un groupe de travail réunissant le CNAM, le MEDEF, la CCI et l'agglomération briochine réfléchit aux nouvelles formations qui pourront être proposées. L'accent est porté sur les nouvelles formes de pédagogie, telles que l'expérimentation Formation en situation de travail (FEST) qui fait de l'apprenant un coacteur et un coauteur de son parcours, en apprenant essentiellement en travaillant. L'idée est donc de développer de nouvelles formations.



Ancien local de la CAF, ce bâtiment accueillera le « Totem de l'innovation », un espace de développement économique, de formation et de coworking, en plein cœur de Saint-Brieuc. © Ville de Saint-Brieuc

Le « Totem de l'innovation » proposera des formations de la Chambre de commerce et d'industrie, et peut-être aussi de la Chambre de métiers et de l'artisanat. L'objectif est de former des techniciens qualifiés, tout en leur donnant accès à cette nouvelle économie numérique.



Enfin, des étages pourraient abriter un campus junior, destiné aux élèves de l'enseignement secondaire.

Il s'agit avant tout de mêler espaces de formation avec des activités économiques, de faire émerger les tendances concernant les nouvelles technologies, de favoriser l'émergence et la pérennisation des start-up locales et de fédérer les acteurs locaux.

Le « Totem de l'innovation » s'inscrit ainsi dans le projet de territoire de l'agglomération qui souhaite développer des formations, l'enseignement supérieur et la recherche, tout en les connectant aux besoins du territoire.

Le projet porté par la CCI des Côtes-d'Armor et l'agglomération de Saint-Brieuc implique aussi la région Bretagne et a donné lieu au recrutement d'un chef de projet.

En matière de financement du projet, les acteurs impliqués dans les opérations ACV ont été sollicités et n'ont pas encore donné de réponses favorables, contrairement aux acteurs économiques et universitaires locaux qui ont manifesté très vite leur vif intérêt.

Des activités privées, comme des restaurants, seront aussi intégrées au « Totem de l'innovation », participant à la rentabilité du bâtiment grâce au versement d'un loyer.

AXE DE RATTACHEMENT	FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMERCIAL ET ÉQUILIBRÉ
Projet	Espace de développement économique, de formation et de coworking
Maîtrise d'ouvrage	Saint-Brieuc Armor Agglomération et la région Bretagne
Budget	Environ 10 millions d'euros
Financeurs	À déterminer
Planning	2018-2021
Inclus dans « Action cœur de ville »	Oui

Le développement des pôles PEPITE (pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), en synergie avec d'autres dispositifs locaux d'accompagnement à la création d'entreprise, constitue un autre axe à approfondir, y compris lorsqu'il permet de faire revenir dans ces villes des étudiants en fin de cursus, ayant obtenu leur diplôme ailleurs, mais disposant sur place d'un meilleur réseau personnel pour développer leur projet.

Le dispositif PEPITE accompagne des étudiants ou des jeunes diplômés dans l'entrepreneuriat et l'innovation : aide à la définition et à la construction du projet, mise en réseau... Répartis sur l'ensemble du territoire français, les pôles PEPITE s'ancrent localement en regroupant les établissements d'enseignement supérieur, les acteurs économiques et la municipalité ou l'intercommunalité concernée. Pour s'implanter, le dispositif doit être financé par les villes qui peuvent mettre à disposition des espaces de coworking ou encore des ressources humaines pour animer le dispositif.

Une fois le dossier des candidats instruits par le PEPITE, les étudiants se voient reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur. En quatre ans, le nombre d'étudiants-entrepreneurs est passé de 650 à 3 700.

À Sarreguemines, le dispositif fonctionne très bien. Un mi-temps a été recruté pour l'animer et le faire connaître. L'agglomération, qui souhaite ancrer les jeunes sur son territoire et le dynamiser, s'est fortement impliquée dans la démarche en participant aux activités mises en place par le PEPITE, en soutenant et en encourageant les jeunes étudiants-entrepreneurs dans leur projet. Vingt-cinq projets ont vu le jour et les jeunes passés par le programme PEPITE trouvent facilement un emploi.

B.3. CONNECTER LES ÉTUDIANTS AU CENTRE-VILLE

L'attractivité d'une ville dépend au préalable de son accessibilité, un constat renforcé pour le cœur de ville. À cette aune, le transport soulève des enjeux économiques et commerciaux.

B.3.1. Relier les campus au centre-ville

Afin de valoriser la présence de l'ESR par le dynamisme que cette présence peut induire pour le centre-ville, les villes doivent réfléchir/adapter leurs politiques en matière de transports. Souvent situés en périphérie, les campus doivent être « rattachés » au centre-ville, tout en favorisant les modes actifs et des cadencements fréquents.

À **Besançon**, les connexions entre les campus bisontins sont difficiles, notamment en soirée. Afin de favoriser l'activité nocturne estudiantine, penser les transports à destination des étudiants est nécessaire. Le projet de vélos à assistance électrique (VAE) de la ville de Besançon, bien qu'il ne soit pas intégré à la convention-cadre ACV du territoire bisontin, s'inscrit dans cette démarche.

En effet, Besançon dispose de 240 kilomètres de voies cyclables, mais la topographie de la ville rend difficile l'utilisation du vélo. Pour contrer cet obstacle, l'agglomération et Keolis Besançon Mobilités, délégataire du réseau de transports Ginko, vont lancer d'ici le mois de juin 2019 un service de VAE. Au total, 300 vélos seront disponibles et disposeront d'une batterie d'une autonomie de 60 kilomètres. Dans un premier temps, 300 000 euros seront investis, puis, en fonction du succès de l'opération, l'agglomération pourra se doter d'une flotte de 650 vélos d'ici 2021 pour un investissement total de 500 000 euros. La location pourra se faire sur courte ou longue durée à des tarifs attractifs, afin d'inciter à l'utilisation de ce nouveau service. Enfin, trois boxes à vélos sécurisés seront déployés afin de favoriser l'intermodalité, représentant 100 000 euros d'investissement.

AXE DE RATTACHEMENT	DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS
Projet	Mise en place de VAE
Maîtrise d'ouvrage	Grand Besançon
Budget	300 000 euros HT
Financeurs	Grand Besançon
Planning	2018-2019
Inclus dans « Action cœur de ville »	Non

Un plan de déplacements étudiants a pour objectif d'analyser l'accessibilité d'un ou plusieurs sites universitaires, pour en dégager les contraintes et les atouts. Cette étude permet ensuite de proposer des solutions d'optimisation, par les transports en commun et les modes doux, en lien avec les besoins recensés auprès des étudiants et des salariés. Il vise à améliorer l'accessibilité des sites, à sécuriser les déplacements sur les campus et à réduire le coût du budget transport pour l'étudiant.

Le **Grand Troyes** a mis en œuvre un plan de déplacements étudiants (PDE) impliquant les établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération troyenne qui ont souhaité



être intégrés à la démarche. Il regroupait 20 établissements d'enseignement supérieur et près de 10 000 étudiants en 2016. Ce PDE permet d'analyser les déplacements domicile/études et domicile/activités culturelles et sportives des étudiants, ainsi que les déplacements domicile/travail des salariés venant tous les jours sur les campus.

Une convention a été signée le 17 octobre 2014 avec les établissements d'enseignement supérieur, la régie TCAT (transports en commun de l'agglomération troyenne) et le Grand Troyes, afin de définir l'objet et le rôle de chacun des partenaires et acteurs de ce plan d'actions.

B.3.2. Penser les transports nocturnes

De même, il faut permettre aux étudiants se rendant dans les sites situés en cœur de ville de pouvoir regagner facilement leur domicile, si celui-ci se trouve en périphérie. La vie nocturne d'une ville étant souvent impulsée par la présence estudiantine, il s'agit aussi de penser les dispositifs de transport de nuit.

Renforcer l'accès au centre-ville peut impliquer d'agir sur la voirie, mais aussi sur le réseau ferroviaire et la polarité qui peut se construire sur les gares (renforcement/restauration de mouvements pendulaires, intermodalité avec les modes doux de déplacement). Pour la réduction de l'usage automobile, il est possible d'imaginer des expérimentations spécifiques pour le public étudiant (supposé plus ouvert à la nouveauté et malléable dans ses pratiques). Mais les infrastructures ne suffiront pas, il faut une implication de l'université pour accompagner les étudiants dans leur changement de pratiques, en développant des plateformes de covoiturage ou en mutualisant des dispositifs existants pour les salariés.

Depuis 2016, la ville de **Pau** a mis en place un dispositif de transport nocturne les jeudis soirs. La navette « JeudiFACile » a pour objectif de faciliter les déplacements des étudiants le jeudi soir et de s'engager dans la sécurité routière. Le minibus de huit places effectue en permanence des rotations entre le centre-ville et les quartiers universitaires. Une participation d'un euro par trajet et par personne est demandée. La navette effectue aussi des transferts gratuits entre les bars et les boîtes de nuit entre 1 h 30 et 2 h 30. « JeudiFACile » est un projet associatif initié par l'UNEF, soutenu par la ville de Pau et le Syndicat mixte des transports urbains Pau-Pyrénées, en accord avec l'université de Pau et des pays de l'Adour et les grandes écoles, et encadré par un professionnel du transport de personnes. En 2017, 2 400 étudiants ont été transportés, soit 20 % de plus qu'en 2016.

À **Troyes**, dans le cadre du PDE, un bus en soirée a été mis en place. Dans ce contexte, la TCAT et l'agglomération ont pu proposer, depuis la rentrée de septembre 2017, un service de bus en soirée dédié aux étudiants. Cette navette étudiante, nommée « Ligne 10 », dessert les principaux pôles d'enseignement supérieur (établissements et écoles) et de logements étudiants, et le centre-ville de Troyes. Le bus effectue deux passages entre 21 h et 22 h 30, entre les trois campus : Comtes-de-Champagne, Brossolette et Lombards. Le bus est ouvert à tout le monde et toute l'année (sauf en juillet et en août), du lundi au jeudi, sur présentation d'un titre de transport habituel.

L'objectif de ce service est de permettre aux étudiants de poursuivre leurs activités universitaires (bibliothèque, sport...) et associatives sur les campus, en début de soirée. Il répond à une demande forte exprimée par les étudiants.

B.3.3. Faciliter l'accès au centre-ville

Enfin, la politique de mobilité doit intégrer la question de l'accès de la ville en elle-même, que ce soit par des aires de bus, de covoiturage ou d'accessibilité de la gare, car de nombreux étudiants habitent en périphérie, au domicile parental.

Les populations étudiantes des villes ACV sont, pour une part importante, des jeunes qui habitent dans un environnement relativement proche de la ville (fermes, hameaux, villages, petites villes périphériques). Le mode de déplacement « normal » pour ces étudiants est

alors la voiture individuelle. Une pratique qui n'a pu qu'être confortée par les campus de périphérie qui offrent des surfaces de parking confortables. Aussi faut-il avoir ces paramètres en tête (et les enjeux du logement étudiant, voir *supra*) quand l'objectif est de « ramener » les étudiants en centre-ville (pour leurs activités de temps libre comme pour leurs activités étudiantes).

B.4. UTILISER LES BÂTIMENTS UNIVERSITAIRES POUR METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE LOCAL ET INNOVER

B.4.1. Réinvestir les friches par des établissements d'ESR

Une partie des villes du plan ACV disposent en centre-ville d'anciennes friches industrielles ou d'anciens édifices parfois historiques, voire classés et laissés à l'abandon, ou sous-utilisés (anciennes casernes, hôpitaux, cliniques, parfois immeubles tertiaires/administratifs). L'installation d'unités d'enseignement supérieur peut être envisagée dans ces lieux, associés à d'autres acteurs de la formation et de l'innovation, pour constituer des écosystèmes « apprenants » qui sont générateurs de créativité et de développement pour le territoire. Réinvestir ces friches, remettre l'ESR au « cœur de la ville » est une idée qui a séduit plusieurs des villes ayant bénéficié du plan « Université 2000 ».

Le campus Pierre Mendès France, à **Roanne**, se situe dans une ancienne caserne militaire. La dernière rénovation du site datant du début des années 1980, un programme permettant d'accueillir de nouveaux besoins recentrés autour de l'enseignement et de la formation a vu le jour. Organisé autour de la définition d'un projet pour le centre universitaire roannais, de la création d'un centre de vie des étudiants et de la relocalisation de certaines activités sur le site, le programme a été porté par la communauté d'agglomération du Grand Roanne, en charge du bâtiment et maître d'ouvrage de cette réalisation.

Le Centre universitaire roannais a vu ses locaux réorganisés pour accueillir des bureaux pour l'administration, des salles de réunion, des salles de cours, des salles informatiques et multimédias, une salle informatique en libre-service, ainsi que deux amphithéâtres. La caserne réhabilitée représente plus de 5 000 m².

Un centre de vie a été créé, afin d'accueillir l'ensemble des étudiants du pôle universitaire à la recherche d'informations sur la vie étudiante. Il comprend un espace de restauration (Bistrot U), complémentaire du restaurant universitaire, proposant une restauration rapide et des boissons. Le bâtiment Pierre Mendès France accueille aussi un espace de conférence, équipement qui peut accueillir des colloques ou des séminaires, et ainsi ouvrir le bâtiment à d'autres acteurs du territoire.

Le bâtiment a été livré en 2006. L'investissement global s'est élevé à 6,6 millions d'euros et a été cofinancé par la région, le département, l'État et le FEDER.

L'opération d'aménagement des abords du Centre Pierre Mendès France a été engagée à la suite d'une réflexion menée en 2008, qui a permis d'identifier les enjeux du quartier, en termes de développement, de gestion du stationnement, de déplacement des piétons... Le projet visait donc plusieurs objectifs. Tout d'abord, il s'agissait d'amorcer un véritable campus, notamment en relocalisant les activités « étrangères » à celui-ci, comme la bourse du travail, et en favorisant le lien avec les autres composantes universitaires situées à proximité, notamment l'IFSI. Il s'agissait d'ouvrir davantage le campus Pierre Mendès France sur la ville et augmenter sa visibilité et son attractivité. En effet, la Bourse du travail, bâtiment des années 1970 situé en bordure de la voie principale, cachait le bâtiment réhabilité. Sa démolition a permis de renforcer l'insertion du campus dans le quartier et de favoriser le lien avec le centre-ville.



Ce projet a été concomitant avec le projet « Cœur de ville » porté par la ville de Roanne, visant à réhabiliter le centre-ville. Ces deux projets ont contribué à favoriser les modes doux et ont participé à une redynamisation globale du centre-ville. Il a été inauguré en 2013. Son coût global a été de 6,236 millions d'euros et cofinancé par la région, l'État et le département.

La caserne réhabilitée en 2006 n'a pas permis d'augmenter les mètres carrés dédiés à l'enseignement supérieur. Il a donc été proposé d'engager un nouveau projet au titre du contrat de plan État-région 2014-2020. Un nouveau bâtiment va être construit à la place d'un ancien bâtiment dit du « 12, avenue de Paris », qui accueillait la médecine préventive universitaire, mais également d'autres activités étrangères à la vie universitaire. Il s'agit de créer un lieu vitrine, qui regroupera les formations scientifiques du campus, les masters Génie industriel, le laboratoire LASPI (laboratoire d'analyse des signaux et des processus industriels) et un incubateur, ouvert aux étudiants-entrepreneurs porteurs d'un projet d'innovation, mais également à tout porteur de projet innovant. Cet incubateur contribuera à ouvrir le campus sur la ville. Ce nouveau bâtiment verra le jour en 2021. Le coût global est estimé à 6,9 millions d'euros et fait l'objet d'un cofinancement au titre du CPER de la région, de l'État et du département.

Sur ces trois projets, Roannais Agglomération a investi plus de 12 millions d'euros au total. À noter également que l'enceinte du site universitaire sera incluse dans le périmètre ORT « Cœur de ville ». À ce titre, la dynamique de développement se poursuivra entre ce site d'enseignement supérieur et de recherche et le projet ACV.



Campus Pierre Mendès France en 2013. © Roannais Agglomération



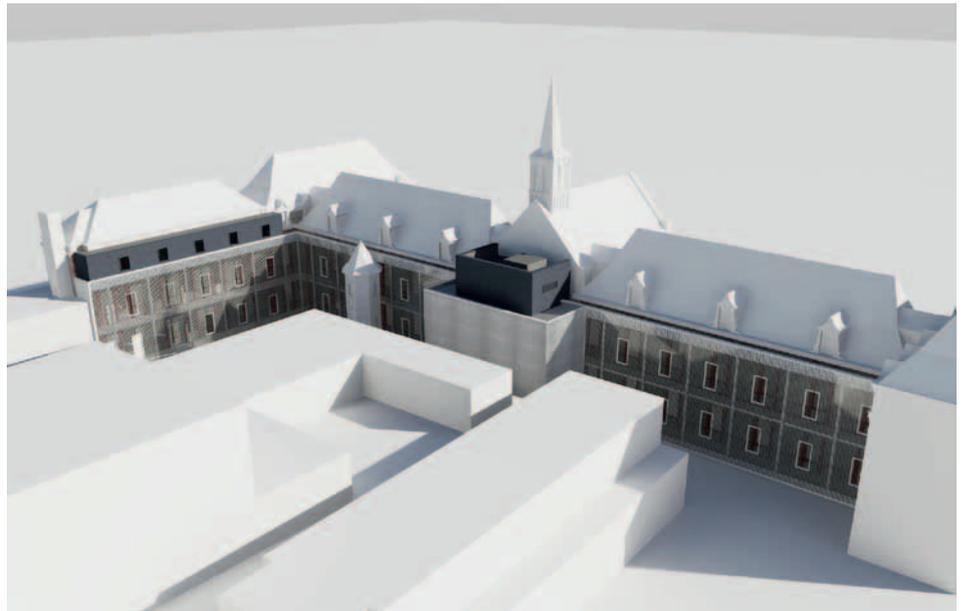
Campus Pierre Mendès France en 2021. © Roannais Agglomération

AXE DE RATTACHEMENT	METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
Projet	Réhabilitation d'une ancienne caserne militaire
Maîtrise d'ouvrage	Roannais Agglomération
Budget	6,6 millions d'euros TTC
Financeurs	Cofinancements de la région, du département, de l'État (FNADT) et du FEDER
Planning	2004-2021
Inclus dans « Action cœur de ville »	Oui

La ville de **Fécamp** s'inscrit dans une dynamique similaire. Elle possède un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et un Institut de formation d'aides-soignants (IFAS) accueillant 150 étudiants infirmiers et 50 élèves aides-soignants, ainsi que des professionnels de santé inscrits en formation continue. L'actuel bâtiment hébergeant ces deux instituts, mis à disposition par la ville, est vieillissant et n'est plus adapté aux besoins de l'école.

Le relogement de l'IFSI et de l'IFAS a donc été envisagé dans une partie de l'ancien hôpital Henri Dunant, situé à proximité de l'abbatiale et de l'hôtel de ville. Le bâtiment datant de 1849 est répertorié dans la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). L'ancienne chapelle de l'hôpital deviendra le hall d'entrée de l'école et un amphithéâtre pourra accueillir des réunions et/ou des conférences extérieures. En plus de l'école, différents équipements seront implantés pour redynamiser l'hôpital : 62 appartements seniors, 40 logements sociaux, des locaux pour des associations fécampoises et les organisations syndicales représentatives sur l'agglomération, et le centre médico-social du département.

La région Normandie a accepté de financer les études et les travaux du projet de déplacement de l'IFSI et de l'IFAS. En contrepartie, la ville de Fécamp reste propriétaire des locaux, ne facturera pas de loyer à l'IFSI et assure la maîtrise d'ouvrage du projet.



Modélisation de l'ancien hôpital de Fécamp, qui accueillera l'IFSI et l'IFSA. © MVT Architectes

AXE DE RATTACHEMENT	METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
Projet	Réhabilitation d'un hôpital désaffecté
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Fécamp
Budget	7,6 millions d'euros HT
Financeurs	Région Normandie (80 %) et ville de Fécamp (20 %)
Planning	Début des travaux : septembre 2018 Fin des travaux : juin 2020
Inclus dans « Action cœur de ville »	Oui

B.4.2. S'appuyer sur les bâtiments d'ESR pour innover

En tant qu'acteurs urbains, les universités, leurs personnels, leurs étudiants et leurs enseignants-chercheurs sont engagés dans la transition écologique et numérique. Les campus et singulièrement les bâtiments d'enseignement supérieur peuvent constituer des démonstrateurs des stratégies climat des villes, avec des effets d'industrialisation (du fait des échelles de parc), mais aussi de réplcation sur d'autres parcs (bâtiments publics, logements sociaux...). Ces campus durables peuvent jouer un rôle de vitrine pour les territoires.

C'est dans ce contexte que le site Saint-Jacques à **Besançon**, ancien hôpital construit à la fin du XVII^e siècle et propriété du Centre hospitalier universitaire, fait l'objet d'un programme de reconversion. Situé dans le centre-ville de Besançon, ce site historique de 7 hectares va devenir la Cité des savoirs et de l'innovation. La municipalité souhaite ramener la vie dans le cœur de ville en mêlant un centre des congrès, un FabLab, des start-up, des logements privés et publics, des maisons intergénérationnelles, ainsi que deux projets impliquant l'enseignement supérieur et la recherche : une nouvelle bibliothèque et une maison universitaire de l'éducation, un projet inédit en France.

Forte de ses 22 000 étudiants en médecine, lettres, sciences, droit, ingénierie et arts, la ville de Besançon est consciente du rôle que les étudiants ont à jouer dans la revitalisation de son cœur de ville. Le site Saint-Jacques se trouve dans un quartier marqué par l'ESR avec, à proximité, 4 300 étudiants en sciences humaines et la récente Maison des sciences de l'homme et de l'environnement, qui fédère 15 laboratoires francs-comtois en sciences sociales et humaines.

Le premier projet concerne la création d'une grande bibliothèque regroupant la nouvelle BU de centre-ville et une médiathèque destinée au grand public, une première en France. S'inscrivant dans les opérations ACV, elle réunira en un seul lieu des ressources documentaires actuellement dispersées dans plusieurs sites. Elle offrira aux étudiants un lieu de vie et de culture s'inscrivant dans la création d'un véritable campus de centre-ville et comprendra un lieu d'exposition géré par l'université. Il s'agit de mutualiser des équipements publics, afin d'améliorer le service aux usagers. L'investissement s'élève à 50 millions d'euros, dont 30 millions d'euros destinés à la bibliothèque d'agglomération et 20 millions d'euros destinés à la bibliothèque universitaire. L'ouverture de la grande bibliothèque est prévue d'ici 2023-2024.



L'ancien hôpital de Besançon va devenir la Cité des savoirs et de l'innovation. © CHRU

Le second projet est la création d'une maison universitaire de l'éducation (MUE) rassemblant différents acteurs du monde éducatif. Localisée à côté de l'hôpital Saint-Jacques, sur le site de l'Arsenal, elle rassemblera l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), le réseau Canopé – réseau national de création et d'accompagnement pédagogique – et les services du rectorat participant à la formation initiale et continue des enseignants. L'objectif



est de créer un pôle de recherche et de développement de l'éducation et de renforcer l'attractivité de Besançon en tant que pôle universitaire.

La réalisation de la MUE s'inscrit dans une démarche de coconstruction impliquant l'ensemble des parties prenantes : regroupement des services académiques, entité universitaire, opérateurs de l'Éducation nationale et communauté d'agglomération. Les acteurs de l'éducation et de la recherche universitaire seront amenés à travailler conjointement, liant ainsi la pratique professionnelle à la recherche, facilitant une diffusion partagée des ressources et améliorant la qualité de la formation des enseignants.



Modélisation du projet de la Cité des savoirs et de l'innovation. © Ville de Besançon

B.5. MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS UNIVERSITAIRES ET DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

B.5.1. Mutualiser les équipements universitaires avec d'autres activités

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, les équipements dédiés à l'ESR comme les salles de cours, les amphithéâtres, les restaurants universitaires, les bibliothèques, les « maisons des étudiants » ou encore les gymnases/salles de sport peuvent être mutualisés avec d'autres activités et ouverts à un public non étudiant, selon des modalités à préciser (tarifaires, en heures d'ouverture...). Le bénéfice de la mutualisation d'un équipement est augmenté quand il est placé dans un cœur de ville, où il devient à la fois un élément d'attraction et de rayonnement.

Un effet positif de la mutualisation peut être la réduction des coûts nets de fonctionnement si des ressources nouvelles sont générées ; a minima, elle permet de limiter la sous-utilisation des équipements et de faciliter le dialogue entre les étudiants, le personnel universitaire et le reste de la population.

Depuis septembre 2017, l'agglomération roannaise mutualise son restaurant universitaire avec le self de son centre hospitalier. Avant son ouverture, la majorité des 3 000 étudiants roannais déjeunait dans un centre jeunesse géré par la ville et lié par une convention avec le CROUS. Vétuste, le centre jeunesse ne permettait pas d'accueillir une fréquentation en hausse et a été fermé en juillet 2017. Un projet de mutualisation avec un lycée de la ville avait été envisagé, puis abandonné, conduisant à la création d'un restaurant universitaire sur le site hospitalier.

Situé à proximité immédiate des deux campus, le centre hospitalier était en capacité d'absorber les services de repas pour les étudiants et le personnel de la municipalité. La taille du self du centre hospitalier étant cependant insuffisante, de nouveaux aménagements ont dû être réalisés. Deux nouvelles salles ont été aménagées et des travaux supplémentaires ont eu lieu dans le self. Aujourd'hui, 600 repas peuvent être servis en roulement à chaque déjeuner, dont 220 à 350 repas étudiants.

Afin de garantir la pérennité d'un restaurant universitaire, 28 000 repas doivent être servis sur une période de 10 mois. C'est le cas du Resto U roannais qui sert environ 35 000 repas. Les travaux d'un montant de 609 000 euros, ont été cofinancés par Roannais Agglomération (100 000 euros), la région (250 000 euros), le CROUS (100 000 euros), l'Association pour le logement universitaire (60 000 euros) et le centre hospitalier (99 000 euros).

Concernant les partenaires impliqués dans le projet, le centre hospitalier a assuré la maîtrise d'ouvrage, est propriétaire et gestionnaire-exploitant. Le CROUS verse au centre hospitalier un forfait par repas étudiant servi. L'agglomération roannaise paie au centre hospitalier le surcoût des repas servis aux étudiants et la ville de Roanne met à disposition deux emplois à temps partiel pour leur fabrication et leur distribution.



Le RU roannais a été mutualisé avec le self du centre hospitalier. © Roannais Agglomération



AXE DE RATTACHEMENT	FOURNIR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, À L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS
Projet	Mutualisation du restaurant hospitalier et universitaire
Maîtrise d'ouvrage	Centre hospitalier
Budget	609 000 euros TTC
Financeurs	Roannais Agglomération, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le CROUS, l'Association pour le logement universitaire (ALUR) et le centre hospitalier
Planning	A ouvert en septembre 2017
Inclus dans « Action cœur de ville »	Projet antérieur au programme national ACV

À **Saint-Brieuc**, le campus Mazier est le troisième lieu d'implantation des universités Rennes 1 et Rennes 2. Il accueille des formations en sciences et techniques des activités physiques et sportives, en administration économique et sociale, en langues étrangères appliquées, en histoire, en droit, en tourisme, en audiovisuel, ainsi qu'un IUT qui forme en sciences et génie des matériaux, en technique de commercialisation et en génie géologique. Un centre de recherche, l'IETR, est présent sur le campus, ainsi qu'ID Composite, une plateforme de transfert de technologie spécialisée dans les matériaux. Depuis la rentrée 2018, 300 étudiants ont rejoint le campus à la suite de l'ouverture d'un institut de formations sanitaires et sociales, faisant passer le nombre d'étudiants sur le site Mazier à 2 300.

Afin de répondre à ses objectifs d'accueil (10 000 étudiants d'ici 2025, dont 5 000 sur le campus Mazier), l'agglomération de Saint-Brieuc et le département des Côtes-d'Armor étudient, avec les médecins de l'hôpital et le doyen de la faculté de médecine de Rennes, ainsi que l'IFPS (Institut de formation pharmacie santé), le pôle universitaire, le rectorat, l'agence régionale de santé et la région Bretagne, les conditions d'ouverture d'une première année commune aux études de santé (PACES). Les bâtiments d'un établissement scolaire situé à proximité du campus sont pressentis pour accueillir les étudiants. L'établissement scolaire déménagera en effet ses locaux à la rentrée 2020. L'agglomération souhaite prévenir une éventuelle friche et agrandir le campus. Le bâtiment offrira de nouveaux espaces de cours, ainsi que des espaces de vie et de travail pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs.

Intégré aux opérations ACV, ce remarquable projet de réutilisation devrait être soutenu par les financeurs, qui ne se sont toutefois pas encore positionnés.

AXE DE RATTACHEMENT	FOURNIR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, À L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS
Projet	Extension du campus Mazier
Maîtrise d'ouvrage	En cours de définition
Budget	En cours de définition
Financeurs	En cours de définition
Planning	2019-2020
Inclus dans « Action cœur de ville »	Oui

B.5.2. Développer l'offre culturelle et de loisirs

Les étudiants sont une cible « naturelle » pour les politiques culturelles et sportives mises en place par les collectivités. Les stratégies de communication via les réseaux sociaux ou l'affichage dans les campus s'avèrent efficace. Les étudiants sont mobilisables dans le cadre d'événements culturels et sportifs et peuvent eux-mêmes être à l'initiative de tels événements.

À **Saint-Nazaire**, la ville dispose d'un environnement artistique favorable : une école d'art centrée sur les pratiques amateurs, un conservatoire à rayonnement départemental qui sera rénové et agrandi d'ici 2020, un centre d'art contemporain d'intérêt national (le Grand Café et le Life), une salle de musiques actuelles (le Vip), une Scène nationale... La ville souhaite s'insérer dans l'écosystème national des beaux-arts et de l'art contemporain, en arguant de son offre de formation et en misant sur la création et la diffusion d'œuvres, ou encore sur la présence d'artistes dans la ville.

S'inscrivant dans cette dynamique, les écoles des Beaux-Arts de Nantes et de Saint-Nazaire ont fusionné au sein d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC). La ville de Saint-Nazaire accueillera une classe préparatoire d'art dès septembre 2019. Avec un potentiel de 150 places, cette classe préparatoire d'art sera la plus importante de France dans le secteur public. La formation durera un an et préparera les étudiants aux concours d'entrée des écoles des Beaux-Arts en France et à l'étranger, des écoles de design, de graphisme ou d'architecture. Un tiers des places sera dédié aux étudiants étrangers et l'accent sera mis sur l'enseignement de l'anglais, à raison de six heures par semaine.

La formation débutera à la rentrée 2019 avec 80 étudiants qui suivront les cours dans les locaux de l'actuelle école d'art.

En 2020, un nouveau site sera aménagé dans l'ancienne gare du XIX^e siècle, jouxtant le théâtre, scène nationale, afin d'accueillir la classe préparatoire internationale, ainsi que 650 usagers amateurs.



Modélisation de l'ancienne gare nazairienne, qui accueillera en 2020 une classe préparatoire de l'école des Beaux-Arts de Nantes et Saint-Nazaire. © Agence Titan

Il s'agit de renforcer la place de l'art dans la ville et de faciliter l'accès du plus grand nombre à une formation d'art. Le caractère international de cette classe préparatoire facilitera le développement de projets entre l'établissement public de coopération culturelle commun et des universités étrangères, tout en offrant des opportunités à l'international pour les étudiants.

La présence de nouveaux étudiants en disciplines diverses (informatique, Beaux-Arts...) et leurs liens avec les autres sites d'enseignement supérieur de Saint-Nazaire (université de Nantes, Polytech, BTS, classes préparatoires, école d'infirmières...) va contribuer à la dynamisation du cœur de la ville et contribuer à sa fréquentation par les étudiants qui vivent aujourd'hui en périphérie.

Ce projet s'inscrit dans le schéma d'enseignement supérieur recherche et innovation de la CARENE (communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire). Le budget global s'élève à 5,76 millions d'euros et est financé par la CARENE, le département de la Loire-Atlantique, la région Pays de la Loire, le FEDER et la DRAC. L'État pourra être mobilisé via la dotation de soutien à l'investissement local.

Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour construire une résidence étudiante innovante en centre-ville pour les étudiants de l'école des Beaux-Arts.



AXE DE RATTACHEMENT	FOURNIR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, À L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS
Projet	École des Beaux-Arts
Maîtrise d'ouvrage	CARENE
Budget	4,8 millions d'euros HT
Financeurs	CARENE, département de la Loire-Atlantique, la région Pays de la Loire, le FEDER, la DRAC. Possibilité de mobiliser l'État (DSIL)
Planning	2020
Inclus dans « Action cœur de ville »	Oui

B.6. PROJETS COMPLÉMENTAIRES

B.6.1. Un réseau d'acteurs de l'ESR

La place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les opérations ACV ne peut pas uniquement être pensée à travers les cinq axes proposés par les services de l'État. L'ensemble des propositions suggérées ci-dessus ne fonctionnera qu'avec la présence d'un écosystème local dans lequel l'ensemble des acteurs du territoire, que ce soit les collectivités, les acteurs de l'ESR ou les entreprises locales, travailleront collectivement.

Besançon, important pôle de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région Bourgogne-Franche-Comté, accueille près de 27 000 étudiants, 700 enseignants-chercheurs, des organismes et instituts de recherche nationaux, et des établissements de santé.

Ainsi, le Grand Besançon a créé un réseau des acteurs de l'ESRI, baptisé « Grand Besançon Synergie Campus », alliant des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement supérieur et des acteurs économiques du Grand Besançon. Ce réseau regroupe l'université de Franche-Comté, l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, la région Bourgogne-Franche-Comté, l'agglomération du Grand Besançon, la ville de Besançon, la CCI du Doubs, le Pôle de compétitivité des microtechniques, le CHU, l'Établissement français du sang et le CROUS. Il associe également la Communauté du savoir (coopération franco-suisse), le conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon, l'Institut supérieur des Beaux-Arts, le Pôle de compétitivité des microtechniques et la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) « Université de Bourgogne-Franche-Comté ».

En matière de gouvernance, le comité de pilotage se compose de l'ensemble des membres du réseau et détermine un programme de travail annuel. Quant au comité technique, il est organisé en groupes de travail portant sur des thématiques et des actions du programme annuel.

Au nombre de ses objectifs, Grand Besançon Synergie Campus compte l'accroissement de la visibilité de l'ESR bisontin au niveau national et international, l'efficacité des politiques locales par la concentration des moyens financiers, ainsi que des compétences de chacun, des actions en communes pour dynamiser le territoire, l'affirmation de l'ESR comme moteur d'innovation territoriale et le renforcement des liens entre formation, recherche et entreprise.

B.6.2. Mieux saisir les enjeux des villes ACV grâce à l'ESR

L'implication des acteurs de l'ESR dans le programme ACV permet aussi de mieux saisir les enjeux inhérents aux territoires et de définir des stratégies urbaines. C'est notamment l'ambition de la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU), programme d'action-recherche national visant à associer une expertise opérationnelle et des savoirs scientifiques.

Lancé en juin 2018, le programme « POPSU Territoires » s'intéresse aux villes moyennes et aux territoires peu denses. Inscrite dans la dynamique ACV, la démarche cherche à nourrir les réflexions autour des modèles de développement socio-économique des petites villes dans un contexte de déprise démographique et/ou commerciale. Piloté par le Plan urbanisme construction architecture (PUCA), en collaboration avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, le ministère de la Culture, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et la Cité de l'architecture et du patrimoine, le programme « POPSU Territoires » concentre son attention sur des études de cas de petites villes disposant de peu ou pas d'ingénieries urbaines.

Sur les six villes concernées par le programme, trois d'entre elles prennent part aux opérations ACV, à savoir Briançon, Château-Thierry et Vitry. À titre d'exemple, le projet porté par la mairie de Briançon et l'ENSA de Marseille s'intéresse à la reconversion des ressources foncières de la ville, héritées de son passé militaire, en proposant de les réintégrer dans les stratégies locales. Il s'agit de lutter contre la déprise démographique et l'étalement urbain.

« POPSU Territoires » a pour mission de renforcer les liens entre les acteurs de la fabrique du territoire et les chercheurs en coconstruisant les études de cas. Il vise aussi à diffuser les résultats des travaux auprès des acteurs scientifiques, professionnels, institutionnels ou politiques, à travers des articles scientifiques, des ouvrages thématiques, des séminaires et des colloques.

Ainsi, le programme POPSU prend appui sur l'enseignement supérieur et la recherche pour questionner les politiques d'aménagement du territoire, alimenter les stratégies urbaines et renouveler les outils d'intervention des villes moyennes.

B.6.3. Penser la localisation des PESP

La localisation des PESP est essentielle pour penser la revitalisation des villes moyennes. La présence des étudiants en cours et hors des cours peut dynamiser un quartier. Par conséquent, les collectivités et les acteurs de l'ESR doivent, ensemble, réfléchir aux projets d'aujourd'hui et de demain portés par les acteurs de l'enseignement supérieur. Il faut bien prendre en compte, avec l'accord de l'ESR, les avantages qu'il y a pour une ville à installer en centre-ville les bâtiments destinés à accueillir des étudiants et du personnel enseignant.

Au vu des éléments précédemment énoncés, il ressort que les PESP présentent de nombreux atouts pour redynamiser les villes moyennes. Encore souvent considéré secondairement par certaines collectivités territoriales, l'enseignement supérieur est pourtant un moyen de stimuler l'emploi et l'économie locale, de rénover l'habitat dégradé, de mettre en valeur le patrimoine local ou de développer l'offre culturelle et de loisirs.

B.6.4. Animer la présence étudiante

La présence de l'ESR sur un territoire, et par conséquent d'étudiants, peut ne pas être suffisante pour créer une dynamique de revitalisation du centre-ville. Il est nécessaire d'encourager l'animation de la vie étudiante, tout en impliquant les étudiants dans la vie locale.

L'AFEV a mis en place des plateformes de l'engagement citoyen, afin que l'engagement solidaire des étudiants puisse être un levier de rapprochement entre universités et territoire. Composée de bénévoles et de salariés de l'AFEV, la plateforme fait le lien entre acteurs de l'université et du territoire, suit les actions menées dans les quartiers populaires et contribue à la vie étudiante. Elle joue donc un rôle important dans l'animation de la présence étudiante.

À Valence, une Maison de l'étudiant (MDE) permettant aux étudiants d'accéder aux associations et aux services interuniversitaires a été mise en place en 2014. Née d'un partenariat entre les universités et les collectivités, la MDE est gérée par le groupement d'intérêt public



ADUDA (Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche), créé par les universités grenobloises et trois collectivités territoriales (ville de Valence, conseil départemental de la Drôme, conseil départemental de l'Ardèche).

Située dans une ancienne caserne militaire à proximité du centre-ville, la MDE a vu le jour dans le cadre d'un contrat de plan État-région (CPER). Financée par l'État, la région Rhône-Alpes et les conseils départementaux de la Drôme et de l'Ardèche à hauteur de 4 millions d'euros, les objectifs de la MDE sont multiples. Elle vise à encourager les activités en lien avec l'ESR, à simplifier l'accueil des étudiants et à dynamiser la vie étudiante à Valence.

La MDE accueille ainsi l'Association valentinoise des étudiants, qui regroupe 17 bureaux des étudiants, en lui mettant à disposition un café associatif et des bureaux, le CIO'SUP (Centre d'information et d'orientation de l'enseignement supérieur) accompagnant les lycéens et étudiants dans leur orientation professionnelle, l'association internationale étudiante de Valence, la cafétéria du CROUS, les services des réseaux et équipements informatiques, le Centre santé jeunes.



Maison de l'étudiant de Valence. © Vincent Bosc

LA CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Instituée par la loi du 8 mars 2018 d'orientation et réussite des étudiants, la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) vise à améliorer les conditions de vie sur les sites universitaires. Lors de son inscription, chaque étudiant doit pouvoir attester s'être acquitté de cette contribution. Elle est versée au CROUS et redistribuée aux établissements d'enseignement supérieur pour mettre en œuvre des actions de vie de campus : la CVEC s'élève à 90 euros. En vigueur depuis la rentrée 2018, elle devra être versée chaque année par l'ensemble des étudiants en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Néanmoins, les boursiers, les étudiants en BTS, en métiers d'arts ou en formations comptables n'y sont pas assujettis.

Les objectifs de la CVEC en matière de vie étudiante sont les suivants :

- soutenir les initiatives en finançant des projets et des associations étudiantes ;
- développer la pratique sportive grâce à des activités et des événements sportifs sur les campus ;

- favoriser l'art et la culture en donnant accès à des concerts, des expositions ou des manifestations culturelles ;
- améliorer l'accueil des étudiants.

La CVEC pourrait donc contribuer au financement de l'animation de la vie étudiante en centre-ville sur l'ensemble des thématiques exposées ci-dessus. Les établissements d'enseignement supérieur se voient attribuer un montant par étudiant inscrit s'étant acquitté de la CVEC. Les CROUS se voient attribuer une part du produit global. Afin de programmer les actions soutenues par la CVEC et leur suivi, la gouvernance interne des établissements d'ESR concernés sera mobilisée, ainsi que les étudiants et leurs associations. Une commission territoriale à l'échelle académique a été mise en place afin d'associer l'ensemble des établissements d'ESR bénéficiaires ou non de la CVEC, et de faciliter la coordination des actions menées.

ACV : Action cœur de ville
AdCF : Assemblée des communautés de France
ADUDA : Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche
AEC : autorisation d'exploitation commerciale
AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville
ALUR : Association pour le logement universitaire
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
AVUF : Association des villes universitaires de France
BANATIC : Base nationale sur l'intercommunalité
BTS : Brevet de technicien supérieur
BU : Bibliothèque universitaire
CAF : Caisse d'allocations familiales
CARENE : Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire
CCI : Chambres de commerce et d'industrie
CDC : Caisse des dépôts et consignations
CESI : Centre d'études supérieures industrielles
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires
CHEMI : Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur
CHU : Centre hospitalier universitaire
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche
CIO'SUP : Centre d'information et d'orientation de l'enseignement supérieur
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers
COMUE : Communauté d'universités et établissements
CPER : Contrat de plan État-région
CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles
CPU : Conférence des présidents d'université
CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CVEC : Contribution à la vie étudiante et de campus
DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires
DCESF : Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale
DGALN : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGCL : Direction générale des collectivités locales
DMA : Diplôme des métiers d'art
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
DUT : Diplôme universitaire de technologie
ELAN : Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
ENERPAT : Énergie/patrimoine
ENSA : École nationale supérieure d'architecture
EPCC : Établissement public de coopération culturelle
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ES&VE : Enseignement supérieur et vie étudiante
ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation
ESR : Enseignement supérieur et recherche
ESRI : Enseignement supérieur, recherche et innovation
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEST : Formation en situation de travail
FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire



FNAU : Fédération nationale des agences d'urbanisme
IE'ETR : Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes
IFAS : Institut de formation d'aides-soignants
IFPS : Institut de formation pharmacie santé
IFSI : Institut de formation en soins infirmiers
INP : Instituts nationaux polytechniques
INSA : Institut national des sciences appliquées
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
INU : Institut national universitaire
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres
IUT : Institut universitaire de technologie
KAP'S : Kolocations à projets solidaires
LASPI : Laboratoire d'analyse des signaux et des processus industriels
MBA : Maîtrise en administration des affaires
MDE : Maison de l'étudiant
MEDEF : Mouvement des entreprises de France
MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MUE : Maison universitaire de l'éducation
NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain
ORQAD : Opérations de requalification des quartiers anciens dégradés
ORT : Opération de revitalisation du territoire
PACES : Première année commune aux études de santé
PDE : Plan de déplacements étudiants
PEPITE : Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
PESP : Pôles d'enseignement supérieur de proximité
PIA : Programme d'investissements d'avenir
PME : Petites et moyennes entreprises
PMI : Petites et moyennes industries
POPSU : Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines
PUCA : Plan urbanisme construction architecture
R&D : Recherche et développement
R&T : Recherche et transfert de technologie
RU : Resto U
SCET : Services, conseil, expertises et territoires
SIES : Systèmes d'information et des études statistiques
STS : Sections de techniciens supérieurs et assimilés
SUDOE : Sud-Ouest Europe
SUVM : Site universitaire de ville moyenne
TCAT : Transports en commun de l'agglomération troyenne
UNEF : Union nationale des étudiants de France
UT : Université de technologie
UTC : Université de technologie de Compiègne
UTT : Université de technologie de Troyes
VAE : Vélo à assistance électrique
ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

I. Liste des 222 villes concernées par le plan « Action cœur de ville »

En gras, les villes sièges d'une université, et en italique, les sites secondaires d'université

NOM COMMUNE	INSEE_COM	NOM REGION	REG	DÉPARTEMENT
Abbeville	80001	Hauts-de-France	32	80
Agde	34003	Occitanie	76	34
Agen	47001	Nouvelle-Aquitaine	75	47
Ajaccio	2A004	Corse	94	2A
Albi	81004	Occitanie	76	81
<i>Alençon</i>	61001	Normandie	28	61
Alès	30007	Occitanie	76	30
Ambérieux en Bugey	01004	Auvergne-Rhône-Alpes	84	01
<i>Angoulême</i>	16015	Nouvelle-Aquitaine	75	16
Annonay	07010	Auvergne-Rhône-Alpes	84	07
Argentan	61006	Normandie	28	61
Arlès	13004	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	13
Arpajon	91021	Île-de-France	11	91
Arras	62041	Hauts-de-France	32	62
Aubenas	07019	Auvergne-Rhône-Alpes	84	07
<i>Auch</i>	32013	Occitanie	76	32
<i>Aurillac</i>	15014	Auvergne-Rhône-Alpes	84	15
Autun	71014	Bourgogne-Franche-Comté	27	71
<i>Auxerre</i>	89024	Bourgogne-Franche-Comté	27	89
Avignon	84007	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	84
Bagnols-sur-Cèze	30028	Occitanie	76	30
<i>Bar-le-Duc</i>	55029	Grand Est	44	55
<i>Basse-terre</i>	97105	Guadeloupe	971	971
Bastia	2B033	Corse	94	2B
<i>Bayonne</i>	64102	Nouvelle-Aquitaine	75	64
<i>Beauvais</i>	60057	Hauts-de-France	32	60
<i>Belfort</i>	90010	Bourgogne-Franche-Comté	27	90
Bergerac	24037	Nouvelle-Aquitaine	75	24
Besançon	25056	Bourgogne-Franche-Comté	27	25
<i>Béthune</i>	62119	Hauts-de-France	32	62
<i>Béziers</i>	34032	Occitanie	76	34
<i>Blois</i>	41018	Centre-Val de Loire	24	41
<i>Boulogne-sur-Mer</i>	62160	Hauts-de-France	32	62
<i>Bourg-en-Bresse</i>	01053	Auvergne-Rhône-Alpes	84	01
<i>Bourges</i>	18033	Centre-Val de Loire	24	18
Bourgoin-Jallieu	38053	Auvergne-Rhône-Alpes	84	38
Bressuire	79049	Nouvelle-Aquitaine	75	79
Briançon	05023	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	05
Brignoles	83023	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	83
<i>Brive-la-Gaillarde</i>	19031	Nouvelle-Aquitaine	75	19
<i>Cahors</i>	46042	Occitanie	76	46
<i>Calais</i>	62193	Hauts-de-France	32	62



<i>Cambrai</i>	59122	Hauts-de-France	32	59
<i>Carcassonne</i>	11069	Occitanie	76	11
<i>Carpentras</i>	84031	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	84
<i>Castres + Mazamet</i>	81065	Occitanie	76	81
<i>Cavaillon</i>	84035	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	84
<i>Cayenne</i>	97302	Guyane	03	973
<i>Châlons-en-Champagne</i>	51108	Grand Est	44	51
<i>Châlon-sur-Saône</i>	71076	Bourgogne-Franche-Comté	27	71
Chambéry	73065	Auvergne-Rhône-Alpes	84	73
<i>Charleville-Mézières</i>	08105	Grand Est	44	08
<i>Chartres</i>	28085	Centre-Val de Loire	24	28
<i>Chateaubriand</i>	44036	Pays de la Loire	52	44
<i>Châteauroux</i>	36044	Centre-Val de Loire	24	36
<i>Château-Thierry</i>	02168	Hauts-de-France	32	02
<i>Châtelleraut</i>	86066	Nouvelle-Aquitaine	75	86
<i>Chaumont</i>	52121	Grand Est	44	52
<i>Cherbourg-en-Cotentin</i>	50129	Normandie	28	50
<i>Chinon</i>	37072	Centre-Val de Loire	24	37
<i>Cholet</i>	49099	Pays de la Loire	52	49
<i>Cognac</i>	16102	Nouvelle-Aquitaine	75	16
<i>Colmar</i>	68066	Grand Est	44	68
<i>Compiègne</i>	60159	Hauts-de-France	32	60
<i>Corbeil-Essonnes</i>	91174	Île-de-France	11	91
<i>Cosne-Cours-sur-Loire</i>	58086	Bourgogne-Franche-Comté	27	58
<i>Coulommiers</i>	77131	Île-de-France	11	77
<i>Creil</i>	60175	Hauts-de-France	32	60
<i>Dax</i>	40088	Nouvelle-Aquitaine	75	40
Dembéni	97607	Mayotte	06	976
<i>Denain</i>	59172	Hauts-de-France	32	59
<i>Dieppe</i>	76217	Normandie	28	76
<i>Digne-les-Bains</i>	04070	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	04
<i>Dole</i>	39198	Bourgogne-Franche-Comté	27	39
<i>Douai</i>	59178	Hauts-de-France	32	59
<i>Draguignan</i>	83050	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	83
<i>Dreux</i>	28134	Centre-Val de Loire	24	28
Dunkerque	59183	Hauts-de-France	32	59
<i>Dzaoudzi</i>	97608	Mayotte	06	976
<i>Épernay</i>	51230	Grand Est	44	51
<i>Épinal</i>	88160	Grand Est	44	88
<i>Étampes</i>	91223	Île-de-France	11	91
<i>Évreux</i>	27229	Normandie	28	27
Evry	91228	Île-de-France	11	91
<i>Fécamp</i>	76259	Normandie	28	76
<i>Figeac</i>	46102	Occitanie	76	46
<i>Flers</i>	61169	Normandie	28	61
<i>Foix</i>	09122	Occitanie	76	09
<i>Fontainebleau + Avon</i>	77186	Île-de-France	11	77
<i>Fontenay-le-Comte</i>	85092	Pays de la Loire	52	85

<i>Forbach</i>	57227	Grand Est	44	57
<i>Fort-de-France</i>	97209	Martinique	02	972
<i>Fougères</i>	35115	Bretagne	53	35
<i>Gap</i>	05061	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	05
<i>Gien</i>	45155	Centre-Val de Loire	24	45
<i>Gonesse</i>	95277	Île-de-France	11	95
<i>Grasse</i>	06069	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	06
<i>Guebwiller</i>	68112	Grand Est	44	68
<i>Guéret</i>	23096	Nouvelle-Aquitaine	75	23
<i>Haguenau</i>	67180	Grand Est	44	67
<i>Issoire</i>	63178	Auvergne-Rhône-Alpes	84	63
<i>Issoudun</i>	36088	Centre-Val de Loire	24	36
<i>La Flèche</i>	72154	Pays de la Loire	52	72
<i>La Roche-sur-Yon</i>	85191	Pays de la Loire	52	85
<i>Lannion</i>	22113	Bretagne	53	22
<i>Laon</i>	02408	Hauts-de-France	32	02
<i>Laval</i>	53130	Pays de la Loire	52	53
<i>Le Creusot</i>	71153	Bourgogne-Franche-Comté	27	71
<i>Le Lamentin</i>	97213	Martinique	02	972
<i>Le Port</i>	97407	Réunion	04	974
<i>Le Puy-en-Velay</i>	43157	Auvergne-Rhône-Alpes	84	43
<i>Lens-Lievin</i>	62498	Hauts-de-France	32	62
<i>Les Mureaux</i>	78440	Île-de-France	11	78
<i>Libourne</i>	33243	Nouvelle-Aquitaine	75	33
Limoges	87085	Nouvelle-Aquitaine	75	87
<i>Lisieux</i>	14366	Normandie	28	14
<i>Longwy</i>	54323	Grand Est	44	54
<i>Lons-le-Saunier</i>	39300	Bourgogne-Franche-Comté	27	39
Lorient	56121	Bretagne	53	56
<i> Lourdes</i>	65286	Occitanie	76	65
<i>Louviers</i>	27375	Normandie	28	27
<i>Lunel</i>	34145	Occitanie	76	34
<i>Lunéville</i>	54329	Grand Est	44	54
<i>Mâcon</i>	71270	Bourgogne-Franche-Comté	27	71
<i>Mamoudzou</i>	97611	Mayotte	06	976
<i>Manosque</i>	04112	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	04
<i>Mantes-la-Jolie + Limay</i>	78361	Île-de-France	11	78
<i>Marmande+ Tonneins</i>	47157	Nouvelle-Aquitaine	75	47
<i>Maubeuge</i>	59392	Hauts-de-France	32	59
<i>Meaux</i>	77284	Île-de-France	11	77
<i>Melun</i>	77288	Île-de-France	11	77
<i>Mende</i>	48095	Occitanie	76	48
<i>Millau</i>	12145	Occitanie	76	12
<i>Montargis</i>	45208	Centre-Val de Loire	24	45
<i>Montauban</i>	82121	Occitanie	76	82
<i>Montbéliard</i>	25388	Bourgogne-Franche-Comté	27	25
<i>Montbrison</i>	42147	Auvergne-Rhône-Alpes	84	42
<i>Montceau-les-Mines</i>	71306	Bourgogne-Franche-Comté	27	71



Mont-de-Marsan	40192	Nouvelle-Aquitaine	75	40
Montélimar	26198	Auvergne-Rhône-Alpes	84	26
Montereau-Fault-Yonne	77305	Île-de-France	11	77
Montluçon	03185	Auvergne-Rhône-Alpes	84	03
Morlaix	29151	Bretagne	53	29
Moulins	03190	Auvergne-Rhône-Alpes	84	03
Narbonne	11262	Occitanie	76	11
Nemours	77333	Île-de-France	11	77
Nevers	58194	Bourgogne-Franche-Comté	27	58
Niort	79191	Nouvelle-Aquitaine	75	79
Nogent-le-Routrou	28280	Centre-Val de Loire	24	28
Oyonnax	01283	Auvergne-Rhône-Alpes	84	01
Pamiers	09225	Occitanie	76	09
Pau	64445	Nouvelle-Aquitaine	75	64
Périgueux	24322	Nouvelle-Aquitaine	75	24
Perpignan	66136	Occitanie	76	66
Persan - Beaumont-sur-Oise	95487	Île-de-France	11	95
Pithiviers	45252	Centre-Val de Loire	24	45
Pointe-à-Pitre - Les Abymes	97120	Guadeloupe	01	971
Poissy	78498	Île-de-France	11	78
Poitiers	86194	Nouvelle-Aquitaine	75	86
Pontivy	56178	Bretagne	53	56
Privas	07186	Auvergne-Rhône-Alpes	84	07
Quimper	29232	Bretagne	53	29
Rambouillet	78517	Île-de-France	11	78
Redon	35236	Bretagne	53	35
Revel	31451	Occitanie	76	31
Riom	63300	Auvergne-Rhône-Alpes	84	63
Roanne	42187	Auvergne-Rhône-Alpes	84	42
Rochefort	17299	Nouvelle-Aquitaine	75	17
Rodez	12202	Occitanie	76	12
Romans-sur-Isère	26281	Auvergne-Rhône-Alpes	84	26
Romorantin-Lanthenay	41194	Centre-Val de Loire	24	41
Rumilly	74225	Auvergne-Rhône-Alpes	84	74
Saint-André	97409	Réunion	04	974
Saint-Avoid	57606	Grand Est	44	57
Saint-Brieuc	22278	Bretagne	53	22
Saint-Dié-des-Vosges	88413	Grand Est	44	88
Saint-Dizier	52448	Grand Est	44	52
Saintes	17415	Nouvelle-Aquitaine	75	17
Saint-Joseph	97412	Réunion	04	974
Saint-Laurent-du-Maroni	97311	Guyane	03	973
Saint-Lô	50502	Normandie	28	50
Saint-Malo	35288	Bretagne	53	35
Saint-Michel-sur-Orge	91570	Île-de-France	11	91
Saint-Nazaire	44184	Pays de la Loire	52	44
Saint-Omer	62765	Hauts-de-France	32	62
Saint-Pierre	97416	Réunion	04	974

<i>Saint-Quentin</i>	02691	Hauts-de-France	32	02
Sarrebourg	57630	Grand Est	44	57
<i>Sarreguemines</i>	57631	Grand Est	44	57
Sartrouville	78586	Île-de-France	11	78
Saumur	49328	Pays de la Loire	52	49
Saverne	67437	Grand Est	44	67
Sedan	08409	Grand Est	44	08
Senlis	60612	Hauts-de-France	32	60
Sens	89387	Bourgogne-Franche-Comté	27	89
Sète	34301	Occitanie	76	34
Soissons	02722	Hauts-de-France	32	02
Tarare	69243	Auvergne-Rhône-Alpes	84	69
Tarascon	13108	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	13
Tarbes	65440	Occitanie	76	65
Thiers	63430	Auvergne-Rhône-Alpes	84	63
Thionville	57672	Grand Est	44	57
Toul	54528	Grand Est	44	54
Trappes	78621	Île-de-France	11	78
Troyes	10387	Grand Est	44	10
Tulle	19272	Nouvelle-Aquitaine	75	19
Valence	26362	Auvergne-Rhône-Alpes	84	26
Valenciennes	59606	Hauts-de-France	32	59
Vallauris	06155	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	06
Vannes	56260	Bretagne	53	56
Verdun	55545	Grand Est	44	55
Vernon	27681	Normandie	28	27
Vesoul	70550	Bourgogne-Franche-Comté	27	70
Vichy	03310	Auvergne-Rhône-Alpes	84	03
Vienne	38544	Auvergne-Rhône-Alpes	84	38
Vierzon	18279	Centre-Val de Loire	24	18
Villefranche de Rouergue	12300	Occitanie	76	12
Villeneuve-sur-Lot	47323	Nouvelle-Aquitaine	75	47
Vire	14762	Normandie	28	14
Vitré	35360	Bretagne	53	35
Vitry-le-François	51649	Grand-Est	44	51
Voiron	38563	Auvergne-Rhône-Alpes	84	38



2. Note méthodologique

Les données relatives aux effectifs étudiants sont issues de l'« **Atlas régional des effectifs étudiants** » du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elles concernent l'année 2015-2016 et comptabilisent les étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports.

Les chiffres exposés ne sont pas exempts de doubles comptes dans les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, car il est possible pour les étudiants de s'inscrire à plusieurs formations. Ils peuvent alors être comptés autant de fois.

Les données relatives à la population communale et intercommunale proviennent du fichier « **Périmètre des EPCI à fiscalité propre** » de la base nationale sur l'intercommunalité (BANATIC) produite par la DGCL. Elles se basent sur le recensement de l'année 2014 et sur le périmètre des EPCI au 1^{er} janvier 2017.

Le tableau de l'annexe 3 indique les effectifs étudiants par catégories (voir ci-après) dans chacune des villes du plan « Action cœur de ville ». Si des unités de formation sont présentes sur plusieurs communes de l'unité urbaine, le détail communal pour chaque structure est alors présenté.

Les effectifs étudiants sont répartis et définis par le MENESR selon les catégories suivantes :

- **Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** : élèves inscrits en CPGE dans des établissements publics ou privés du MENESR ou des autres ministères, hors université.
- **Sections de techniciens supérieurs et assimilés (STS)** : élèves en formations post-baccalauréat assimilées aux STS (STS, DMA, DCSF et classes de mise à niveau au BTS) dans des établissements publics et privés du MENESR ou des autres ministères.
- **Universités** : inscriptions principales en universités, y compris la formation continue diplômante, par alternance, diplômes universitaires, CPGE, DUT, DAEU, enseignement à distance et formations d'ingénieurs.
- **Grands établissements du MENESR** : inscriptions principales dans 15 grands établissements (Agrosup Dijon, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École nationale des chartes, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, l'École pratique des hautes études, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Institut de physique du globe, l'Institut polytechnique de Bordeaux, l'Institut polytechnique de Grenoble, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Observatoire de Paris, Paris Dauphine, l'université de Lorraine).
- **Instituts nationaux polytechniques (INP)** : inscription à l'INP de Toulouse, de Lorraine (jusqu'à 2010-2011) et de Grenoble (jusqu'à 2006-2007), y compris la formation continue diplômante et les formations d'ingénieurs.
- **Universités de technologie (UT)** : inscriptions principales dans les UT de Belfort-Montbéliard, Compiègne, Troyes, y compris la formation continue diplômante et les formations d'ingénieurs.
- **École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)** : inscriptions principales en masters MEEF dans les ESPE.
- **Établissements d'enseignement universitaires privés** : effectifs des formations préparant aux diplômes nationaux et autres diplômes délivrés par ces établissements.
- **Autres formations d'ingénieurs** : inscriptions principales dans les formations d'ingénieurs de 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université, des écoles publiques sous tutelle du MESR ou sous tutelle d'autres ministères, ou dans les formations d'ingénieurs des écoles d'ingénieurs privés.

- **Écoles de commerce, gestion et comptabilité** : toutes formations d'enseignement supérieur de ces écoles (formations principales, cycles préparatoires, spécialisations, master et MBA).
- **Écoles juridiques et administratives** : toutes formations d'enseignement supérieur de ces écoles.
- **Écoles supérieures d'art et de culture** : toutes formations d'enseignement supérieur de ces écoles, y compris les écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.
- **Écoles paramédicales et sociales** : toutes formations d'enseignement supérieur de ces écoles. Données provisoires, données de 2014-2015 reconduite en 2015-2016.
- **Autres écoles de spécialités diverses** : toutes autres formations d'enseignement supérieur.

Dans le tableau joint en annexe 3, la colonne « Rattaché à » indique à quelle unité urbaine est rattachée l'unité de formation. Pour reprendre la définition de l'INSEE, une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants.

Il est à noter que 17 villes concernées par le plan « Action cœur de ville » ne sont pas la ville principale de leur unité urbaine, à savoir :

- Voiron (rattachée à Grenoble) ;
- Denain (rattachée à Valenciennes) ;
- Arpajon, Corbeil-Essonnes, Évry, Gonesse, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Melun, Poissy, Saint-Michel-sur-Orge, Sartrouville, Trappes (rattachées à Paris) ;
- Carpentras, Cavaillon (rattachées à Avignon) ;
- Grasse (rattachée à Nice) ;
- Le Port (rattachée à Saint-Paul).

La lettre « s » désigne le « secret statistique ». Elle est présente lorsque les établissements ne souhaitent pas communiquer leur effectif.

Quatre villes concernées par le plan « Action cœur de ville » (Rumilly, Agde, Tarascon et Valauris) n'apparaissent pas dans le tableau ci-après car elles ne comptent aucun étudiant sur leur territoire.

Choix méthodologiques

Nous voulons identifier les effectifs étudiants dans chacune des villes concernées par le plan « Action cœur de ville ».

Le fichier du MESR présente des données par unité urbaine, et pour chacune des communes constituant cette unité urbaine et accueillant des étudiants. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Par exemple, l'unité urbaine de Périgueux, selon l'INSEE, compte sept communes : Boulazac, Champcevinel, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac-sur-l'Isle, Périgueux et Trélissac. Sur ces sept communes, trois d'entre elles accueillent des établissements d'ESR selon l'« Atlas régional des effectif étudiants » du MESR : Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux. Ainsi, dans l'annexe 3, les effectifs étudiants de ces trois communes sont présentés pour chacune des catégories de formation précédemment énoncées. Par exemple, Boulazac compte 92 étudiants inscrits dans une formation de techniciens supérieurs et deux étudiants inscrits dans une école de spécialités diverses.

Coulounieix-Chamiers compte 128 étudiants inscrits dans une formation de techniciens supérieurs. Quant à Périgueux, elle compte 116 étudiants inscrits en CPGE, 602 inscrits dans une formation de techniciens supérieurs, 1 024 étudiants inscrits à l'université, 161 étudiants inscrits dans une ESPE et un effectif inconnu pour le nombre d'étudiants inscrits en écoles paramédicales et sociales.



Le cas particulier des villes de **Denain**, **Carpentras** et **Cavaillon** mérite un commentaire. Ces trois communes sont concernées par les opérations « Action cœur de ville ». Elles appartiennent à des unités urbaines, à savoir Valenciennes pour Denain et Avignon pour Carpentras et Cavaillon, dont la ville-centre est aussi une ville ACV. Pour éviter de comptabiliser les effectifs étudiants de Denain, Carpentras et Cavaillon deux fois (une fois dans les effectifs de l'aire urbaine d'Avignon et de Valenciennes, et une autre fois au niveau de chaque commune), leurs effectifs étudiants n'ont été comptabilisés qu'au niveau communal.

Les effectifs étudiants de ces trois communes rapportés aux effectifs de l'unité urbaine à laquelle elles appartiennent sont minimales :

- les effectifs étudiants de Carpentras et Cavaillon représentent ensemble 3,6 % des effectifs de l'unité urbaine d'Avignon ;
- les effectifs étudiants de Denain représentent 1,52 % des effectifs étudiants de l'unité urbaine de Valenciennes.

Les unités urbaines définies par l'INSEE regroupent parfois des communes réparties sur différentes intercommunalités. Or, pour calculer le poids des étudiants dans la population de l'intercommunalité de la ville ACV, ce sont les effectifs étudiants de son unité urbaine rapportés à la population de son intercommunalité qui sont utilisés. Afin de simplifier les calculs, **il sera donc considéré que l'unité urbaine des villes-centres équivaut à l'intercommunalité de celles-ci**, du point de vue de la numération des étudiants.

En effet, en moyenne, les étudiants de l'intercommunalité de la ville-centre représentent 1,88 % de la population de cette intercommunalité. Les étudiants de l'unité urbaine de la ville-centre représentent en moyenne 1,90 % de la population de l'intercommunalité de la ville-centre.

Dans l'« Atlas régional des effectifs étudiants » du MESR, neuf unités urbaines, dont la ville-centre est une ville ACV, regroupent des communes réparties sur différentes intercommunalités. Les unités urbaines concernées sont celles de Thionville, Pointe-à-Pitre, Creil, Douai, Valenciennes, Pau, Saint-Nazaire, Avignon et Saint-Pierre. Dans ces neuf unités urbaines, 15 communes se trouvent sur une intercommunalité différente de celle de la ville ACV, à savoir :

- Algrange et Fameck pour l'unité urbaine de Thionville ;
- Lamentin, Le Gosier, Morne-à-l'Eau et Petit-Bourg pour l'unité urbaine de Pointe-à-Pitre ;
- Monchy-Saint-Éloi pour l'unité urbaine de Creil ;
- Pecquencourt pour l'unité urbaine de Douai ;
- Somain pour l'unité urbaine de Valenciennes ;
- Assat et Montardon pour l'unité urbaine de Pau ;
- La Baule-Escoublac pour l'unité urbaine de Saint-Nazaire ;
- L'Isle-sur-la-Sorgue et Orange pour l'unité urbaine d'Avignon ;
- Le Tampon pour l'unité urbaine de Saint-Pierre.

Les effectifs étudiants de ces 15 communes ne sont donc pas pris en compte dans le décompte et dans les totaux de l'étude, afin de respecter le périmètre de l'intercommunalité de la ville ACV.

3. Effectifs étudiants dans les villes ACV

Region	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ	
Auvergne-Rhône-Alpes	Issoire	Issoire	CA Agglo Pays d'Issoire	57188	15099		106											106				
	Annonay	Annonay	CA Annonay Rhône Agglo	49675	17379	41	322										180	51	594			
	Aix-les-Bains			137552	30419		149												149			
	Chambéry			137552	61435	190	549	5141				565		264			453	94	7256	I	I	
	La Motte-Servolex	Chambéry	CA Chambéry Métropole-Cœur des Bauges	137552	12281		63												63			
	La Ravoire			137552	8712		151												151			
	Le Bourget-du-Lac			137552	4676		s	3670				276						s	4043			
	Voglans			137552	1887		s												165			
	Tarare	Tarare	CA de l'Ouest Rhodanien	52013	10899		36												36			
	Aurillac	Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac	55891	27626		436	509											67	1295		I
	Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse	135121	42894	177	492	834					38						760	29	2330	I
	Voiron	Voiron	CA du Pays Voironnais	95953	21108	78	130												208			
	Brives-Charensac			85350	4337		88												88			I
	Le Puy-en-Velay	Le Puy-en-Velay	CA du Puy-en-Velay	85350	19963		434	397											272	80	1183	
	Vals-près-le-Puy			85350	3459		77												77			
	Montélimar *	Montélimar *	CA Montélimar Agglomération	66227	39632		279												240	16	535	
	Montluçon	Montluçon	CA Montluçon communauté	65212	38247	117	325	755						35					252	1484		I
	Moulins	Moulins	CA Moulins Communauté	67879	20382		108	172											388	668		I
	Yzeure			67879	13654		223												23	246		
	Bourgoin-Jallieu	Bourgoin-Jallieu	CA Porte de l'Isère (C.A.P.I.)	107169	28236		152												268	420		
	L'Isle-d'Abeau			107169	16616		93													93		
Nivolas-Vermelle			107169	2582															44	44		
Privas	Privas	CA Privas Centre Ardèche	44942	8729		45												179	251			
Riom	Riom	CA Riom Limagne et Volcans	68136	19861		220													220			
Roanne	Roanne	CA Roannais Agglomération	103721	36011		225	1851											209	2285		I	
Bourg-de-Péage			225262	10759		64													64			
Romans-sur-Isère	Romans-sur-Isère	CA Valence Romans Agglo	225262	34317		344													344			
Bourg-lès-Valence			225262	20648		24	94													118		I
Valence	Valence *		225262	64343	238	947	3471	420						98				619	96	5889		
Cusset			85699	13453		464													25	489		
Vichy	Vichy	CA Vichy Communauté	85699	25502		217	342												1021		I	



Région	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ	
Auvergne-Rhône-Alpes	Vienne	Vienne	CA Vienne Condrieu	90283	29894	CPGE	729	218									192	34	1173		1	
	Ambérieu-en-Bugey	Ambérieu-en-Bugey	CC de la plaine de l'Ain	78706	14631		160												160			
	Aubenas	Aubenas	CC du bassin d'Aubenas	40997	13002		271											130	18	419		
	Thiers	Thiers	CC Thiers Dore et Montagne	38683	12191	58	113													171		
	Bellenat	Bellenat	Haut-Bugey Agglomération	58985	3844		54						130							184		
	Oyonnax	Oyonnax	Haut-Bugey Agglomération	58985	22975		40													40		
	Montbrison	Montbrison	Loire Forez Agglomération (LFA)	111207	16231		33											164		197		
	Auxerre	Auxerre	CA de l'Auxerrois	71268	14843	30	232	612			118				4			277		1273		1
	Châluy	Châluy	CA de Nevers	69973	1669		121								34					121		
	Nevers	Nevers	CA de Nevers	69973	35899	72	479	794			48							321	160	1908		1
Bourgogne-Franche-Comté	Vaivre-et-Montoille	Vaivre-et-Montoille	CA de Vesoul	34092	2509					76									76		1	
	Vesoul	Vesoul	CA de Vesoul	34092	16190		225	285						80				206	796			
	Besançon	Besançon	CA du Grand Besançon	198248	120336	707	1133	17129			871			818	56	203	1093	142	22152		1	
	Dole	Dole	CA du Grand Dole	55763	24415		378													574		
	Sens	Sens	CA du Grand Sénonais	60204	26568		182								32					367		
	Lons-le-Saunier	Lons-le-Saunier	CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)	36041	18272		103	18			86				19					437		1
	Montmorot	Montmorot	Lons-le-Saunier Agglomération	36041	3305		119													119		
	Belfort	Belfort	CA Grand Belfort	107869	50523	192	384	1819			145				227		24	246	4291			1
	Valdoie	Valdoie	CA Grand Belfort	107869	5600		40													40		
	Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône	CA Le Grand Chalon	117907	47129	77	477	400			22				46		68	171	91	1352		1
	Mâcon	Mâcon	CA Maçonnais Beaujolais Agglomération	78852	34294		372				144							208	724			1
	Audincourt	Audincourt	CA Pays de Montbéliard Agglomération	143494	14363		18													18		1
	Montbéliard	Montbéliard	CA Pays de Montbéliard Agglomération	143494	26080	50	436	1063			371							227	108	2255		
	Autun	Autun	CC du Grand Autunois Morvan	38342	14843	107	54													175		
Cosne-Cours-sur-Loire	Cosne-Cours-sur-Loire	CC Loire-Vignobles et Noharn	26978	10737		44													44			
Le Creusot	Le Creusot	CU Le Creusot Montceau-les-Mines	97828	22296		111	145												1429		1	
Montceau-les-Mines	Montceau-les-Mines	CU Le Creusot Montceau-les-Mines	97828	19273	77	86													163			

Region	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ	
Bretagne	Saint-Malo	Saint-Malo	CA du Pays de Saint Malo Agglomération	84409	47318		299	689									145	138	1271		I	
	Fougères	Fougères	CA Fougères Agglomération	57101	21064		326										142		468			
	Yannes	Yannes	CA Golfe du Morbihan - Yannes Agglomération	171300	55577	238	962	4484			33		304			67	263	87	6438		I	
	Lannion	Lannion	CA Lannion-Trégor Communauté	104085	20815		268	1156									144		1568		I	
	Lanester			207293	22638		83												83			
	Lorient	Lorient	CA Lorient Agglomération	207293	59160	339	583	3993			551					194	521	109	6290		I	
	Ploemeur			207293	18524		327												327			
	Morlaix	Morlaix	CA Morlaix Communauté	66727	1581		253	323									216	51	843		I	
	Plomelin	Quimper	CA Quimper Bretagne Occidentale	105123	4371		21												21		I	
	Quimper			105123	66959	162	1201	2435			203				156		138	325	4620			
	Redon	Redon	CA Redon Agglomération	68313	9844	37	250											28	315			
	Langueux			156542	7847		121												121		I	
	Saint-Brieuc	Saint-Brieuc	CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	156542	47166	321	998	1519			199					28	544	84	3693			
	Vitré	Vitré	CA Vitré Communauté	81941	18378		167												167			
	Pontivy	Pontivy	CC Pontivy Communauté	47575	15246		521	79										252	852			I
	Dréux	Dréux	CA Agglo du Pays de Dréux	117052	31431		281											215	496			
	Bourges	Bourges	CA Bourges Plus	100383	68354	51	769	1416				116		634			159	229	152	3526		I
	Chartres	Chartres	CA Chartres Métropole	140763	40299	142	470	498				124						275	1509			I
	Luisant			140763	6984		160												160			
	Châteauroux	Châteauroux	CA Châteauroux Métropole	75845	45496		250	672				69					18	197	1206			I
Blois	Blois	CA de Blois "Agglopolys"	109080	47548	70	956	759				120		450	25			354	3070	3070		I	
Châtelet-sur-Loing			64215	13148													174	174				
Montargis	Montargis	CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.)	64215	15176	115	295												410				
Villemandeur			64215	7270		117												117				
Chinon	Chinon	CC Chinon, Yenne et Loire	24375	8527		82												82				
Issoudun	Issoudun	CC du Pays d'Issoudun	20874	12399			281											281			I	
Nogent-le-Rotrou	Nogent-le-Rotrou	CC du Perche	19075	10383		65												65				
Pithiviers	Pithiviers	CC du Pithiverais	30104	9329		41												41				
Romorantin-Lanthenay	Romorantin-Lanthenay	CC du Romorantinais et du Monestois	34508	18618		34												34				

Centre-Val de Loire



Région	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ	
Centre-Val de Loire	Gien	Gien	CC Giennoises	26345	15092		125										125	125				
	Vierzon	Vierzon	CC Vierzon-Sologne-Berry	33155	27555		233										125	358				
	Bastia	Bastia	CA de Bastia	59150	45094	40	306								129		246	53	774			
Corse	Ajaccio	Ajaccio	CA du Pays Ajaccien	85235	69375	59	174										181	415				
	Charleville-Mézières	Charleville-Mézières	Ardenne Métropole	129082	49620		591	435			106						287	19	1474			
	Saint-Laurent			129082	1288		63												63			
	Bazailles	Sedan		129082	2671		228												228			
	Sedan	Sedan		129082	17675		207												207			
	Colmar	Colmar	CA Colmar Agglomération	116782	71781	41	451	1854										433	108	2887		
	Ingersheim			116782	4717		19													19		
	Wintzenheim			116782	7961		27													27		
	Bar-le-Duc	Bar-le-Duc	CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	37077	16337		219				43							122	384			
	Châlons-en-Champagne	Châlons-en-Champagne	CA de Châlons-en-Champagne	82958	46618		315	325			151			463	11			330	159	1754		
Chamarrandes-Choignes	Chamarrandes-Choignes	CA de Chaumont du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Fronces	47473	1201		56													56			
Chaumont	Chaumont		47473	23661		384	27			56							135	23	625			
Forbach	Forbach	CA de Forbach Porte de France	79566	21994	44	233		45									283	605				
Bischwiller	Haguenau	Haguenau	96959	12723		37													37			
Haguenau			96959	35406	30	371	431										168	1000				
Cosnes-et-Romain	Longwy	Longwy	61717	2709				589										589				
Longwy			61717	14790		88												88				
Saint-Dié-des-Vosges	Saint-Dié-des-Vosges	CA de Saint-Dié-des-Vosges	78694	21112		126		386									111	623				
Saint-Dizier	Saint-Dizier	CA de Saint-Dizier Der et Blaise	61076	25968		210											155	365				
Épinal	Épinal	CA d'Épinal	116020	33894	57	591		1309		98						85	222	2362				
Verdun	Verdun	CA du Grand Verdun	30146	19337		328											313	641				
Épernay	Épernay	CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	49897	23692		153											121	274				
Thionville	Thionville	CA Portes de France-Thionville	80389	41500		398											323	721				
Yutz			80389	16356				414					35					43	492			
Saint-Avold	Saint-Avold	CA Saint-Avold Synergie	55095	16224		323		140										463				
Sarreguemines	Sarreguemines	CA Sarreguemines Confluences	67024	21741		266		522		67							223	1078				

Region	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ
Grand Est	Rosières-près-Troyes			174221	4294								115				126	241			
	Sainte-Maure	Troyes	CA Troyes Champagne Métropole	174221	1845		79												79		
	Sainte-Savine			174221	10764		163												163		
	Troyes			174221	62328	277	651	2889		2738	148			1155		303	282		8443		1
	Guebwiller	Guebwiller	CC de la Région de Guebwiller	39397	11665		223												223		
	Virvy-le-françois	Virvy-le-françois	CC de Virvy, Champagne et Der	26007	13220		87												87		
	Saverne	Saverne	CC du Pays de Saverne	36461	11537		93								136				229		
	Lunéville	Lunéville	CC du Territoire de Lunéville à Baccarat	43464	19587		209		78										287		1
	Sarrebourg	Sarrebourg	CC Sarrebourg Moselle Sud	46927	12547		85						444				128		213		
	Toul	Toul	CC Terres Toulaises	45901	16406		56												56		
Guadeloupe	Baie-Mahaut			104180	31734	49	409												458		
	Les Abymes	Pointe-à-Pître	CA CAP Excellence	104180	55920	313	427										168	91	999		
	Pointe-à-Pître			104180	16526	29	105	5591								8			6550	1	1
	Basse-Terre	Basse-Terre	CA Grand Sud Caraïbe	82330	10719	115	374												497		1
	Gourbeyre			82330	7991		11												11		
	Saint-Claude			82330	10555			655											655		
	Cayenne	Cayenne	CA du Centre Littoral	133375	57999	36	287	2122				653					243	26	3367		1
	Remire-Monjoly			133375	24459	31	91												122		
	Saint-Laurent-du-Maroni	Saint-Laurent-du-Maroni	CC de l'Ouest Guyanais	90560	43929		49												49		
	Creil	Creil	CA Creil Sud Oise	87313	35952		300	217										76	593		
Hauts-de-France	Montataire	Creil		87313	13545		27												27		
	Nogent-sur-Oise			87313	19764	115	236												351		
	Béthune			281249	25561		535	1983									378	93	2989		1
	Beuvry			281249	9746		212												244		
	Bruy-la-Buissière	Béthune	CA de Béthune-Bruy, Artois-Lys Romane	281249	22540		221												248		
	Lillers			281249	10310		57												84		
	Noeux-les-Mines			281249	12268		49												49		
	Sainte-Venant			281249	3058														311		
	Cambrai	Cambrai	CA de Cambrai	83828	33707		668	633								88	190	47	1626		1
	Abbeville	Abbeville	CA de la Baie de Somme	51060	23932		177												396		



Région	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ	
Hauts-de-France	Denain	Denain	CA de la Porte du Hainaut	159883	20075		222											222				
	Château-Thierry	Château-Thierry	CA de la Région de Château-Thierry	55228	15011		187												187			
	Compiègne	Compiègne	CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne	84703	41622	153	409	2470		3940			392	44			328	201	5467			
	Beauvais	Beauvais	CA du Beauvaisis	103168	56425		383	1178					1710			28	336	118	3753		1	
	Boulogne-sur-Mer	Boulogne-sur-Mer	CA du Boulonnais	117956	43048	110	425	2470				146					285	45	3335		1	
	Outreau			117956	14076													159	626			
	Saint-Martin-Boulogne			117956	11455		467															
	Calais	Calais	CA du Calaisis	105998	76751		789	2256									282		3327		1	
	Coulogne			105998	5616		40												40			
	Dchy			151662	5339														387		1	
	Douai	Douai - Lens *	CA du Douaisis (C.A.D)	151662	41172	801	613	1220			218			643				24	3519			
	Sin-le-Noble			151662	15716		188												188			
	Laon	Laon	CA du Pays de Laon	44421	26246		294	542										198	1034		1	
	Longuenesse			108082	11703		163	466											629		1	
	Saint-Omer	Saint-Omer	CA du Pays de Saint-Omer	108082	15130		425											358	25	808		
	Saint-Quentin	Saint-Quentin	CA du Saint-Quentinois	84934	57232	95	615	559										397	3	1669		1
	Cuffies			53472	1839			182											182			
	Soissons	Soissons	CA du Soissonnais	53472	29397		514											310	105	929		
	Aulnoye-Aymeries			127897	9120		226												226			
	Louvroil	Maubeuge	CA Maubeuge Val de Sambre	127897	6708		79												79			
	Maubeuge			127897	30438	38	371	291										444	20	1164		1
	Aulnoy-lez-Valenciennes			194772	7407			7493				199		138			765		8595			
	Condé-sur-l'Escaut	Valenciennes	Valenciennes Métropole	194772	9693		232												232			
Quiévrechain			194772	6376												5		5				
Valenciennes			194772	44893	581	1133	2550				378					108	657	102	5509	1	1	
Senlis	Senlis	CC Senlis Sud Oise	25322	15443		96												96				
Arras	Arras	CU d'Arras	109781	41839	341	1138	4542				971		250				1151	163	8556	1		
Tilloy-lès-Mofflaines			109781	1557		123												123				
Dunkerque			203030	90341	215	813	3178				175						306		4687	1	1	
Grande-Synthe	Dunkerque	Dunkerque	203030	23878		164											143		307			
Gravelines			203030	11812							169							169				

Région	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ	
Île-de-France	Arpajon	Arpajon	CA Cœur d'Essonne Agglomération	198060	10606		168											168				
	Sainte-Michel-sur-Orge	CA Cœur d'Essonne Agglomération		198060	20337		71												71			
	Coulommiers	Coulommiers		CA Coulommiers Pays de Brie	76612	15476		77										169	246			
	Trappes	Trappes		CA de Saint Quentin en Yvelines	231606	32639		135					804						105	1044		
	Avon	Fontainebleau		CA du Pays de Fontainebleau	70362	14224		290												290		
	Fontainebleau	Fontainebleau		CA du Pays de Fontainebleau	70362	15529	345	129	613						487			374		1948		
	Meaux	Meaux		CA du Pays de Meaux	97586	55664	306	486										194		986		
	Étampes	Étampes		CA Étampois Sud Essonne	54360	24621		164												347		
	Corbeil-Essonnes	Corbeil-Essonnes		CA Grand Paris Sud	350953	51060	154	446											80	1129		
	Évry	Évry		Seine Essonne Sénart	350953	54603	123	245	9248			374			1294	1143			4	12959		
	Melun	Melun		CA Melun Val de Seine	132209	40867	271	450	1852								480		161	84	3298	
	Rambouillet	Rambouillet		CA Rambouillet Territoires	79700	26080		107	567											843		
	Gonesse	Gonesse		CA Roissy Pays de France	352112	26385		107												320		
	Sartrouville	Sartrouville		CA Saint Germain Boucles de Seine	341945	53126		211												211		
	Beaumont-sur-Oise	Beaumont-sur-Oise		CC du Haut Val d'Oise	38326	9830														206		
	Montereau-Fault-Yonne	Montereau-Fault-Yonne		CC Pays de Montereau	42549	19123		178												368		
	Nemours	Nemours		CC Pays de Nemours	30936	13594		45												45		
	Les Mureaux	Les Mureaux		CU Grand Paris Seine et Oise	413904	32249		82												82		
	Maissy-la-Jolie	Maissy-la-Jolie		CU Grand Paris Seine et Oise	413904	45107	157	164	555											1120		
	Poissy	Poissy		Poissy	413904	37497		101												101		
Martinique	Fort-de-France	Fort-de-France	CA du Centre de la Martinique	161301	83550	341	1520	1112		461				147		133	518	156	4388			
	Schoelcher	Schoelcher		161301	20225		118	3144											3262			
	Le Lamentin	Le Lamentin		161301	40780		222												229			
	Dembeni	Dembeni		89090	16116			1048											1048			
Mayotte	Mamoudzou	Mamoudzou	89090	72974		166												101	353			
	Pamandzi	Dzaoudzi	30039	11802		73												73				



Région	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ	
Normandie	Dieppe	Dieppe	CA de la Région Dieppoise	49409	30946		229										269	24	572			
	Cherbourg-en-cotentin	Cherbourg-en-cotentin	CA du Cotentin	186896	83375	140	297	998						30	11		205	145	1826		1	
	Évreux	Évreux	CA Evreux Portes de Normandie	116341	52168	88	415	1211									496	113	2323		1	
	Saint-Sebastien-de-Morsent			116341	5846												24		24			
	Fécamp	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	40358	19591		152										138		290			
	Fliers	Fliers	CA Fliers Agglo	56264	15272		214										171	49	434			
	Lisieux	Lisieux	CA Lisieux Normandie	77871	21576		179	217									201		597		1	
	Agneaux	Saint-Lô	CA Saint-Lô Agglo	79404	4547		71												71			
	Saint-Lô	Saint-Lô	CA Saint-Lô Agglo	79404	20405	49	225	320							108			160	40	1037		1
	Louviers	Louviers	CA Seine Eure	72894	19081		132												132			
	Val-de-Reuil			72894	13584		31												31			
	Vernon	Vernon	CA Seine Normandie Agglomération	87544	24798		166												166			
	Argentan	Argentan	CC Argentan Intercom	35234	14406		127												127			
	Vire	Vire	CC Intercom de la Vire au Noireau	49760	18543		99	135										135	33	402		1
	Alençon	Alençon	CU d'Alençon	58974	27192		168											576	44	788		
	Damigny			58974	2851		83						142						1008			
	Agen	Agen	Agen	99488	34956		534	1257				158		98	810	46	225	101	3229			1
Bergerac	Bergerac	Bergerac	62615	28369		135										178		313				
Saintes	Saintes	Saintes	62095	26858		388										191		579				
Brive-la-Gaillarde	Brive-la-Gaillarde	Brive-la-Gaillarde	110812	48666	54	555	694							46		168	95	1612			1	
Bressuire	Bressuire	Bressuire	75644	20406		255												255				
Angoulême	Angoulême	Angoulême	147878	44785	80	630	639				138					448		1935			1	
La Couronne			147878	8186		61	677						399			433	3	1573				
L'Isle-d'Espagnac			147878	5687		2												88				
Saint-Yrieix-sur-Charente		Angoulême	147878	7501		54									93			147				
Soyaux			147878	9917		33												33				
Cognac	Cognac	Cognac	71935	19356		94												94				
Dax	Dax	Dax	57080	21651		347	69										330	746			1	
Saint-Paul-lès-Dax			57080	13638		116												116				
Guéret	Guéret	Guéret	30683	14236		139	123				43						232	537			1	

Region	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-IMP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ
Nouvelle-Aquitaine	Sainte-Livrade-sur-Lot	Villeneuve-sur-Lot	CA du Grand Villeneuvois	49586	6472		98												98		
	Villeneuve-sur-Lot			49586	23535		91										174		265		
	Libourne	Libourne	CA du Libournais	92267	25522		133										267		400		
	Niort	Niort	CA du Niortais	124435	61059	52	690	944			143						400		2229		I
	Anglet			312178	40030		476	1009											1485		
	Bayonne	Bayonne	CA du Pays Basque	312178	50566	163	576	2080				8		637	148		34	269	3915		I
	Biarritz			312178	25253		276									s			392		
	Ustaritz			312178	7127		57										150		207		
	Châtelleraut	Châtelleraut	CA Grand Châtelleraut	86669	32614		143	351											494		I
	Boullazac			107362	10794		92												94		
	Cougnieux-Chamiers			107362	8640		128												128		
	Périgueux	Périgueux	CA Le Grand Périgueux	107362	31406	116	602	1024				161					s		s		I
	Isle			212550	7841														391		
	Limoges	Limoges	CA Limoges Métropole	212550	136059	482	1250	13471				518		584	81		183	908	190	17667	I
	Mont-de-Marsan	Mont-de-Marsan	CA Mont-de-Marsan Agglomération	56396	32305		245	378				176							1074		I
	Saint-Pierre-du-Mont			56396	9921		50												50		
	Bizanos			166360	4812		13												13		
	Lescar	Pau	CA Pau Béarn Pyrénées	166360	10478		51												51		
	Pau			166360	78995	532	717	7818				454		188	1131		s	653	s	11946	I
	Rochefort	Rochefort	CA Rochefort Océan	64952	24901		187											145	37	369	
	Tulle	Tulle	CA Tulle Agglo	46092	15181	27	38	200				79						155	499		I
Marmande	Marmande	CA Val de Garonne Agglomération	62370	18597		176											259	435			
Chasseneuil-du-Portou			196155	4799									675					890			
Jaunay-Clan	Poitiers	CU du Grand Poitiers	196155	7611		71												71			
Poitiers			196155	90559	800	1225	21797				784			237	130	115	1346	107	26541	I	
Alès			131559	40733	60	323											168	43	1355		
Saint-Christol-lès-Alès	Alès	CA Alès Agglomération	131559	7231		146												146			
Saint-Martin-de-Valgalgues			131559	4415														18	18		
Carcassonne	Carcassonne	CA Carcassonne Agglo	114392	47538		451	174				228						191	1044		I	
Béziers	Béziers	CA de Béziers-Méditerranée	124756	77393	75	279	1095										267	104	1820		I

Occitanie



Région	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSRS	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ	
Occitanie	Mazamet	Mazamet	CA de Castres Mazamet	81009	10548		100							31					131			
	Castres	Castres		81009	43023	51	342	575								15	181	107	1164		1	
	Albi	Albi	CA de l'Albigeois (CZA)	84990	51656	272	711	3683			150		672				95	26	6093		1	1
	Le Sequestre			84990	1705														95			
	Bagnols-sur-Cèze	Bagnols-sur-Cèze	CA du Gard Rhodanien	75095	18649		260											156	442			
	Cahors	Cahors	CA du Grand Cahors	42395	20390		287	63			74						312		736			1
	Auch	Auch	CA Grand Auch Cœur de Gascogne	40479	23139		361	525			88							184	1158			1
	Montauban	Montauban	CA Grand Montauban	77554	61452	53	372	541			160		84				228		1438			1
	Narbonne	Narbonne	CA Le Grand Narbonne	129725	54964		413	1021									189	180	1803			1
	Ferrières-sur-Arège			33082	937		20												20			
	Foix	Foix		33082	10213		76	225			90								391			1
	Rodez	Rodez	CA Rodez Agglomération	58582	25956	50	554	871			112				93			191	1871			1
	Sète	Sète	CA Sète Agglopolie Méditerranée	126613	44276		232	194								28	158		612			1
	Lourdes	Lourdes	CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	126391	14281		18												18			
	Tarbes	Tarbes		126391	42208	192	905	2245			210		1026					236	145	5009		1
	Mende	Mende	CC Cœur de Lozère	15917	12568		420	148			90							128	17	803		1
	Millau	Millau	CC de Millau Grands Causse	30872	23058		45	48										177	270			
	Pamiers	Pamiers	CC des Portes d'Arriège Pyrénées	40471	16248		104											193	297			
	Villefranche-de-Rouergue	Villefranche-de-Rouergue	CC du Grand Villefrançois	28733	12642		122												122			
	Lunel	Lunel	CC du Pays de Lunel	49190	25466		74												74			
Figeac	Figeac	CC Grand-Figeac	45065	10527		80	402											482			1	
Revel	Revel	CC Lauragais Revel Sorezois	22075	9942		123												123				
Cabestany	Cabestany	CJ Perpignan Méditerranée Métropole	271238	9994		41												41				
Perpignan	Perpignan		271238	123709	231	1078	6938			432						67	280	222	9248	1	1	
Cholet	Cholet	CA Agglomération du Choletais	106468	55850		737	724							169			172	1802			1	
Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENÉ)	127122	72333	117	625	1951						250				154	167	3264			1

Region	Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	Siège d'université	Site secondaire d'univ
Pays de la Loire	Changé			100039	5948			245										245			
	Laval	Laval	CA de Laval	100039	52698		1095	717			62	234	861	s	s		321	s	3357		I
	Saint-Berthevin			100039	7659		56												56		
	La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	CA La Roche sur Yon - Agglomération	99364	56991	73	1147	1385			162	1004	339	s			663	s	4945		I
	Saumur	Saumur	CA Saumur Val de Loire	103956	28943		311	362									140		813		I
	Châteaubriant	Châteaubriant	CC Châteaubriant-Derval	45983	12626		79										147		226		
	Fontenay-le-Comte	Fontenay-le-Comte	CC du Pays de Fontenay-Vendée	36629	14317		332												332		
	La Flèche	La Flèche	CC du Pays Fléchois	28644	16256	348	101										143	21	613		
	Arles	Arles	CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagne	87365	53853		200	568								s	143		s		I
	Brignoles	Brignoles	CA de la Provence Verte	98671	17464		s												s		
	Draguignan	Draguignan	CA Dracénoise	110296	41149		66	415											481		I
	Le Muy	Draguignan	CA Dracénoise	110296	9611		69												69		
	Avignon	Avignon *	CA du Grand Avignon (COGA)	196640	93968	305	1199	6895			467		170	198		122	715	312	10333	I	I
	Grasse	Grasse	CA du Pays de Grasse	104017	51994		166						41						207		
Manosque	Manosque	Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	62813	22466		131												131			
Gap	Gap	CA Gap-Tallard-Durance	52241	42592	43	156	559									126		884		I	
Cavaillon	Cavaillon	CA Luberon Monts de Vaucluse	56256	27188		115												115			
Digne-les-Bains	Digne-les-Bains	CA Provence-Alpes-Agglomération	48916	17075		128	341			104					20	151	22	766		I	
Carpentras	Carpentras	CA Ventoux-Comtal-Venaissin (COVE)	71001	29678		249												249			
Briançon	Briançon	CC du Briançonnais	21625	12694		26										107		133			
Sainte-Pierre	Sainte-Pierre	CA CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires)	182777	85011	72	277	695										472	1516			I
Saint-Joseph	Saint-Joseph	CA du Sud	127507	38153		110												110			
Saint-André	Saint-André	CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)	127817	56195		111												111			
Le Port	Le Port	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)	217619	35664		81												81			

4. Effectifs étudiants dans les métropoles



Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENESE	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur
Bègles	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	28 092		186													186
Blanquefort	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	16 292	24	209							48					159	440
Bordeaux	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	256 045	2 308	3 479	19 656	342						3 166	531	1 647	1 508	1 145	33 782
Buges	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	18 238			258												258
Cambianes-et-Meynac	Bordeaux	CC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	21 275	3 014		25													25
Genon	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	24 762		60													60
Gradignan	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	26 029			1 788						425						2 213
Le Bouscat	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	24 189										s					s
Le Haillan	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	11 201		39													39
Lormont	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	23 796		278													278
Mérignac	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	71 203		448	227				1 248							110	s
Pessac	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	62 737		106	28 669	721			672						662		30 830
Talence	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	44 040		1 043	9 912	1 284					506					87	s
Vayres	Bordeaux	CA du Libourais	92 640	3 909		99													99
Villeneuve-d'Ornon	Bordeaux	Bordeaux Métropole	796 273	33 091		212	251												463
Brest	Brest	Brest Métropole	213 880	142 629	1 118	1 620	15 883				549	s	2 458	431		193	658	s	23 391
Guipavas	Brest	Brest Métropole	213 880	14 853			462												283
Plouzané	Brest	Brest Métropole	213 880	13 010			462												462
Aubière	Clermont-Ferrand	Clermont Auvergne Métropole	295 358	10 341		302	377						827					119	8 922
Chamalières	Clermont-Ferrand	Clermont Auvergne Métropole	295 358	17 999		302	377				1 058								1 737
Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Clermont Auvergne Métropole	295 358	146 112	1 094	1 653	19 093							874	1 605	669	1 103	358	26 449
Courmon-d'Auvergne	Clermont-Ferrand	Clermont Auvergne Métropole	295 358	20 533		74													74
Lempdes	Clermont-Ferrand	Clermont Auvergne Métropole	295 358	8 742	98	103							323						524
Dijon	Dijon	Dijon Métropole	257 933	159 031	1 486	2 132	23 520	616			1 038	149		2 172	363	306	1 441	316	33 539
Fontaine-lès-Dijon	Dijon	Dijon Métropole	257 933	9 123		35													35
Plombières-lès-Dijon	Dijon	Dijon Métropole	257 933	2 719		48													48
Quetigny	Dijon	Dijon Métropole	257 933	9 976	24	189													343
Échirolles	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	36 143		65											434		499
Gières	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	6 701		25								241					266
Grenoble	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	160 836	1 232	1 631	8 020	2 070			1 144			4 665	1 272	492	283	20 809	
La Tronche	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	6 794	56	368	5 198										706	23	6 351
Meylan	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	17 556		116								58					174
Moirans	Grenoble	CA du Pays Voironnais	95 787	8 210		49													49
Saint-Égrève	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	16 184													193		193
Saint-Lamier	Grenoble	CC le Grésivaudan	104 179	7 242	116	57												20	193
Saint-Martin-d'Hères	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	38 974		128	27 569	2 486			458								30 641

Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur
Sassenage	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	11 577		127													127
Seysinet-Pariset	Grenoble	Grenobles-Alpes-Métropole	450 049	12 120		254													254
Voiron	Grenoble	CA du Pays Voironnais	95 787	20 735	78	130													208
Haubourdin	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	15 054		59													59
La Madeleine	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	21 449	29	341												342	712
Lambersart	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	28 027		98													98
Lille	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	236 782	3 150	2 943	25 788				145	6 509	4 445	6 141	384	1 348	2 385	494	53 732
Loos	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	22 439		237	1 504										1 118		2 859
Mons-en-Baroeul	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	21 046													233		233
Ronchin	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	19 206			2 142												2 142
Roubaix	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	96 953	68	1 129	3 733					337	4 491	4 491	169	369	113	10 409	
Saint-André-lez-Lille	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	12 429												316			316
Tourcoing	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	98 170	42	974	1 161									349	331	79	2 936
Villeneuve-d'Ascq	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	63 085		65	35 093				2 654	194	1 462	26	777	60	265	40 596	
Waxweiler	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	20 983		29													29
Wattrelos	Lille	Métropole européenne de Lille	1 157 276	41 570		102													102
Bron	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	41 589		130	12 469				85					370	138		13 054
Caluire-et-Cuire	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	43 546															138
Charbonnières-les-Bains	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	5 176		45													45
Chassieu	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	10 437														21	21
Corbas	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	11 277														29	29
Craponne	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	11 362							14								14
Dardilly	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	9 173		245													245
Décines-Charpieu	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	28 249		106													106
Écully	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	18 451								2 034	4 573				12	531	7 150
Givors	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	19 432		96													96
La Mulâtière	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	6 411	167	170													337
Limonest	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	3 777		166												555	721
Lyon	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	523 164	4 941	6 989	55 141							4 449	4 389	3 414	2 389	94 256	
Marcy-l'Étoile	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	3 796														697	697
Oullins	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	26 838		249	4 217								55				4 521
Rillieux-la-Pape	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	30 275		146													146
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	5 681											135				135
Saint-Genis-Laval	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	22 104		104	130										426		660
Saint-Priest	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	46 153	41	94													135
Vaulx-en-Velin	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	48 906		54						640				646		27	1 367



Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur
Vénissieux	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	65822		250					105								355
Villefranche-sur-Saône	Lyon	CA Villefranche Beaujolais Saone	74752	37783	45	202											179		426
Villeurbanne	Lyon	Métropole de Lyon	1 400 134	150375		357	20 247	251			455		6 409		608	310	42	752	29 431
Le Ban-Saint-Martin	Metz	Metz Métropole	226287	4440													658		658
Metz	Metz	Metz Métropole	226287	119856	866	1 721		14 958			259		718		129	193	731	827	20 402
Montigny-lès-Metz	Metz	Metz Métropole	226287	22143	86						413								499
Rombas	Metz	CC du Pays Orne Moselle	54282	9971		75													75
Talange	Metz	CC Rives de Moselle	52189	7873		187													187
Castelhaule-Lez	Montpellier	Montpellier Méditerranée Métropole	472573	19605		257											160		417
Grabels	Montpellier	Montpellier Méditerranée Métropole	472573	8374															s
Jacou	Montpellier	Montpellier Méditerranée Métropole	472573	6911		s													s
Lattes	Montpellier	Montpellier Méditerranée Métropole	472573	16955		s													s
Montferrier-sur-Lez	Montpellier	Montpellier Méditerranée Métropole	472573	3800	29	s													s
Montpellier	Montpellier	Montpellier Méditerranée Métropole	472573	286098	1 435	3 085	55 066				2 074	242	1 467	3 884	388	s	2 100	s	74 329
Pérols	Montpellier	Montpellier Méditerranée Métropole	472573	9202												s		14	s
Saint-Clément-de-Rivière	Montpellier	CC du Grand Pic Saint-Loup	48793	5059		113													113
Hyères	Toulon	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	439542	56799		138											644		782
La Garde	Toulon	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	439542	25645		322	6 419				107			421		118			7 387
La Seyne-sur-Mer	Toulon	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	439542	65386		279													279
La Valette-du-Var	Toulon	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	439542	24054		6	342												348
Ollioules	Toulon	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	439542	13813	131												544		675
Six-Fours-les-Plages	Toulon	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	439542	33904		18													18
Toulon	Toulon	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	439542	171643	560	1 099	2 012					477				172	243	65	4 628
Aix-en-Provence	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	146385	1 031	1 755	29 194	110			1 644	94	689	372	510	370	290	35 949	
Aubagne	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	45711		133	138									28	153		452
Gardanne	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	20761		199						223							422
Istres	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	44748		s													s
Les Pennes-Mirabeau	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	21637		s													s
Mangnane	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	33949		s													s
Marseille	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	870018	965	5 980	31 149	110			808	188	1 296	4 846	1 726	4 184	1 244	52 496	
Marignas	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	49310		283											158		441
Miramas	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	26217		56													56
Vitrolles	Marseille-Aix-en-provence	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1898950	34301		217													217
Jarville-la-Malgrange	Nancy	Métropole du Grand Nancy	261 985	9 527															
Laxou	Nancy	Métropole du Grand Nancy	261 985	14 569		211													272



Implantations	Rattaché à...	NOM EPCI	Population EPCI	Population commune	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MENSUR	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles paramédicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	
Le Grand-Quevilly	Rouen	Métropole Rouen Normandie	499 169	26 175	222													29	251	
Le Mesnil-Esnard	Rouen	Métropole Rouen Normandie	499 169	8 382	199														199	
Le Petit-Quevilly	Rouen	Métropole Rouen Normandie	499 169	22 429	30														30	
Mont-Saint-Aignan	Rouen	Métropole Rouen Normandie	499 169	19 304		13 050					1 518		894	5 908				110	21 480	
Rouen	Rouen	Métropole Rouen Normandie	499 169	11 2596	817	1 747	10 659								166	964		322	14 675	
Saint-Etienne-du-Rouvray	Rouen	Métropole Rouen Normandie	499 169	29 180		200	1 396				1		2 734		14			460	4 805	
Sotheville-lès-Rouen	Rouen	Métropole Rouen Normandie	499 169	29 766	159	218										326			703	
Firminy	Saint-Etienne	Saint-Etienne Métropole	410 290	17 221		113										323			436	
Rive-de-Gier	Saint-Etienne	Saint-Etienne Métropole	410 290	15 305	76														76	
Saint-Chamond	Saint-Etienne	Saint-Etienne Métropole	410 290	35 969	80											185		72	337	
Saint-Etienne	Saint-Etienne	Saint-Etienne Métropole	410 290	174 298	818	1 599	16 490				647		2 033	30	113	789	945	521	23 985	
Saint-Genest-Lerpt	Saint-Etienne	Saint-Etienne Métropole	410 290	6 215	59														59	
Saint-Priest-en-Jarez	Saint-Etienne	Saint-Etienne Métropole	410 290	6 239	60														60	
Eckbolsheim	Strasbourg	Eurométropole de Strasbourg	498 227	6 788	s														s	
Illkirch-Graffenstaden	Strasbourg	Eurométropole de Strasbourg	498 227	27 505	s	2 947												49	s	
Lingolsheim	Strasbourg	Eurométropole de Strasbourg	498 227	18 740								139						189	328	
Schiltigheim	Strasbourg	Eurométropole de Strasbourg	498 227	32 024	56	722						226							1 004	
Strasbourg	Strasbourg	Eurométropole de Strasbourg	498 227	283 515	2 041	3 090	41 933				1 842		1 864	222	402	1 785	1 725	690	55 594	
Auzeville-Tolosane	Toulouse	CA du Sicoval	78 896	4 412	55														55	
Balma	Toulouse	Toulouse Métropole	775 014	16 704	389	308								1 335					2 032	
Blagnac	Toulouse	Toulouse Métropole	775 014	24 795	52	632								215	104			44	1 047	
Castanet-Tolosan	Toulouse	CA du Sicoval	78 896	13 187	104	177			755									6	1 042	
Colomiers	Toulouse	Toulouse Métropole	775 014	39 200	293														293	
Cugnaux	Toulouse	Toulouse Métropole	775 014	17 988	111														111	
Labège	Toulouse	CA du Sicoval	78 896	4 273	265														1 476	
Muret	Toulouse	CA Le Muretain Agglo	121 794	25 961	214													18	232	
Saint-Orens-de-Gameville	Toulouse	Toulouse Métropole	775 014	11 766	59														114	
Toulouse	Toulouse	Toulouse Métropole	775 014	482 738	2 997	5 271	71 513	31	2 926		2 264	3 230	5 628	3 395	32	1 797	2 916	3 579	105 579	
Amboise	Tours	CC du Val d'Amboise	28 699	13 172													101		101	
Chambray-lès-Tours	Tours	Tours Métropole	299 847	11 804	292														292	
Fondettes	Tours	Tours Métropole	299 847	10 928	146						288								434	
Joué-lès-Tours	Tours	Tours Métropole	299 847	37 974	147														147	
Saint-Pierre-des-Corps	Tours	Tours Métropole	299 847	16 290	41														41	
Tours	Tours	Tours Métropole	299 847	13 9963	856	1 501	23 308				174			527	44	286	2 149	104	28 949	
Veigné	Tours	CC Touraine Vallée de l'Indre	52 890	6 316	37														37	



PILOTAGE DE L'ÉTUDE

Erwan Le Bot,

conseiller numérique, ville durable, enseignement supérieur, AdCF

ANALYSE ET RÉDACTION

Éléonore Gendry,

Master 2 « Altevilles », Sciences Po Lyon / Université Jean-Monnet – Saint-Étienne, AdCF

COORDINATION ÉDITORIALE

Maxime Goudezeune,

AdCF

MISE EN PAGE

P2C

CRÉDITS PHOTOGRAPHIES

DR, Stock.adobe.com – George Dolgikh, ifeelstock, One, Petair, Benjamin Piccoli, WavebreakmediaMicro

IMPRESSION

Imprimerie Wauquier

Juillet 2019

La reproduction partielle ou totale de ce document est interdite sans accord préalable et exprès de ses auteurs. Tous droits réservés.

